

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Trente-quatrième séance – Mardi 22 décembre 2009, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Georges Breguet, Alexandre Chevalier, M^{mes} Renate Cornu, Charlotte Meierhofer, MM. Pierre Rumo, Jean Sanchez et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2009, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 décembre 2009, à 17 h et 20 h 30, et mercredi 23 décembre 2009, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h et 12 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai une excellente nouvelle à annoncer au Conseil municipal: le Conseil d'Etat vient de nous annoncer qu'il allait proposer au Grand Conseil de dépenser 10 millions de francs pour le Musée d'ethnographie. (*Applaudissements.*) J'espère que cela stimulera la discussion en commission des travaux et des constructions...

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai une annonce à vous faire concernant la proposition PR-762, à savoir la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2237 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 23, par M^{me} Germaine Burdet à MM. Loris Gambin, Yvan Haddad, Georges Martignago et Tobia Pallante, pour le prix de 2 417 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris).

Cet objet, qui devait faire ce soir l'objet d'un troisième débat selon notre ordre du jour, est retiré. J'ai annoncé un droit de préemption, et ce qui n'avait pas été possible au cours des trois mois passés l'est devenu en quelques jours: nous avons reçu la cédula hypothécaire du terrain des Eidguenots, ainsi que la convention signée par toutes les parties, auquel j'apposerai à mon tour ma signature. Je le signale simplement au Conseil municipal, car je veux encore croire à la volonté des propriétaires actuels de réaliser avec nous le projet de la Ville. Si tel n'était pas le cas, je me ferais un devoir de vous soumettre à nouveau cet achat de terrain. A nos yeux, il est évident que nous devons construire des logements destinés à toutes les catégories de la population.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous saluons tout d'abord la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires du Service de la comptabilité générale et du budget, qui feront les calculs nécessaires au fur et à mesure qu'avanceront nos débats. Nous tenons également à remercier M^{me} Marguerite Conus

et M. Jean-Daniel Hercod, du Secrétariat du Conseil municipal, qui ont reporté leurs vacances en raison des séances extraordinaires d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Chers collègues, permettez-moi de passer un petit message personnel dont j'ai fait la promesse aux intéressés: je salue mes élèves, que j'ai dû quitter en pleine fête de Noël pour venir présider cette séance. (*Applaudissements.*)

Bien que vous ayez toutes et tous reçu un courriel à ce sujet, je vous rappelle quand même que vous êtes invités par la Constituante à une séance sur le rôle et le fonctionnement des communes dans la nouvelle Constitution. Elle aura lieu le mardi 26 janvier 2010 aux Pâquis, à 20 h; deux séances supplémentaires sont également prévues.

A présent, nous vous donnons lecture de la lettre de M. Jacques Baud nous informant qu'il siégera en tant que conseiller municipal indépendant dès le 1^{er} janvier 2010.

Lecture de la lettre:

Genève, le 15 décembre 2009

Madame la présidente,

Je vous annonce par la présente ma démission de l'Union démocratique du centre à partir du 31 décembre 2009.

Je siégerai donc en tant que conseiller municipal indépendant à partir du 1^{er} janvier 2010.

Veuillez, je vous prie, en avvertir toutes les personnes et tous les services concernés.

En vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, mes plus respectueuses salutations.

Jacques Baud
Conseiller municipal

(*Applaudissements.*)

M. Jacques Baud (UDC). Je tiens à ce qu'il n'y ait pas de malentendu de la part de qui que ce soit: si je veux rester indépendant, c'est en ma qualité de doyen du Conseil municipal. Je veux m'exprimer en tant que tel, et que mes paroles ne représentent aucun parti politique. Il n'y a pas d'autre raison à ma décision.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (suite).

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu les problèmes de procédure que nous avons rencontrés lors du débat budgétaire le 12 décembre dernier, je vous fais revoter sur les derniers amendements traités après minuit ce jour-là.

Page 65, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 18 des subventions).

La présidente. Nous commençons par cet amendement du groupe libéral, qui demande une diminution de 10 220 000 francs correspondant à la suppression des prestations municipales aux rentiers AVS/AI.

M. Alexis Barbey (L). Etant donné que le débat sur cet amendement a déjà été mené le 12 décembre, je ne répéterai pas les mêmes arguments.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 21 oui (6 abstentions).

Page 66, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centres de loisirs, page 18 des subventions).

La présidente. L'amendement suivant émane du groupe radical. Il demande une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée aux centres de loisirs, et notamment au Forum Saint-Jean.

M. Simon Brandt (R). Considérant que nous avons déjà mené le débat concernant cet amendement le 12 décembre et que le vote était négatif, nous le retirons. Nous ferons de même pour certains amendements suivants, afin d'éviter

¹ Rapports, 3399.

le formalisme excessif et de nous concentrer ce soir sur les priorités politiques que nous jugeons bon de retenir.

La présidente. Merci, Monsieur Brandt. Nous prenons acte du retrait de cet amendement.

*Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Genève Futur Hockey, page 19 des subventions).*

La présidente. Nous passons à un amendement de l'Entente, qui demande une augmentation de 50 000 francs correspondant à la création d'une nouvelle subvention destinée à l'Association Genève Futur Hockey.

M. Simon Brandt (R). Cet amendement-là, nous le maintenons, car nous souhaitons à nouveau en débattre. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez peut-être lu dans la *Tribune de Genève* du jour l'interview du président du Genève-Servette Hockey Club. Il y signale, comme moi le 12 décembre, que les pertes de recettes du club ont une conséquence directe sur le développement du mouvement junior, contraignant ses responsables à refuser des jeunes sportifs, garçons et filles.

Après le débat du 12 décembre, j'ai fait quelques vérifications, car on nous avait servi l'argument selon lequel le hockey sur glace serait un sport sexiste qui devrait être mixte. Eh bien, je vous le donne en mille! Le hockey est l'un des seuls sports d'équipe du monde à être mixte au niveau professionnel! En effet, les normes internationales de l'IHF (*International Hockey League*) permettent à des femmes de jouer comme gardiennes dans toutes les équipes professionnelles, aux championnats du monde et aux Jeux olympiques. Je considère donc cet argument comme fallacieux et non valable. Il peut bel et bien exister des équipes mixtes de hockey sur glace, un aspect qui devrait tenir à cœur à l'Alternative...

En outre, notre amendement vise clairement à apporter au mouvement junior de hockey un soutien que ce sport n'a pas, actuellement. Il suffit de lire les pages du budget concernant les subventions pour s'en rendre compte: le basketball, le football et le tennis reçoivent des subventions dépassant les 70 000 francs – voire les 80 000 francs pour le basketball; d'autres sports dépassent même largement les 100 000 francs de subvention.

Le 12 décembre dernier, aucun représentant de la gauche n'a pris la parole pour justifier le refus de cet amendement. Je vois que l'Alternative adopte la même attitude ce soir. Mesdames et Messieurs, ne votez pas non la tête dans

le sac, juste parce que cet amendement émane de la droite! Il est nécessaire, ce soir, de montrer que la Ville de Genève ne se désintéresse ni du Genève-Servette Hockey Club, ni des juniors actuellement refusés dans les différentes équipes de hockey ni, surtout, du sport d'élite quand il marche bien.

Quel message donnez-vous en refusant notre amendement, ce soir, vu la polémique actuelle concernant la patinoire des Vernets? Vous montrez que la Ville se moque de la présence du Genève-Servette Hockey Club sur son territoire! Nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer, si ce club, comme il l'a laissé entendre, déménage dans une autre commune – Plan-les-Ouates ou Le Grand-Saconnex – pour trouver une nouvelle patinoire correspondant mieux à ses besoins.

Cette augmentation de 50 000 francs que nous demandons est symbolique, elle vise à montrer que la Ville de Genève souhaite soutenir le Genève-Servette Hockey-Club et ne se désintéresse pas de la situation actuelle, où l'on doit refuser des juniors – des filles aussi bien que des garçons, je vous le rappelle. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avance de voter cet amendement; si vous ne le faites pas, je trouverais tout de même correct que l'Alternative ou M. Tornare prenne la parole pour expliquer pourquoi. Voter non sans avoir l'ombre d'un argument, c'est tout simplement se moquer du monde! Vous montreriez une fois de plus à la population que la gauche est déconnectée du monde réel.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 31 oui.

*Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions aux sportifs individuels, page 21 des subventions).*

La présidente. L'amendement suivant émane du groupe libéral. Il demande une augmentation de 20 000 francs de la subvention destinée aux sportifs individuels.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 31 oui.

*Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Projets insertion, intégration et santé, page 22 des subventions).*

La présidente. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 20 000 francs qui correspond à la suppression de la subvention destinée aux projets d'insertion, d'intégration et de santé.

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, pour la même raison que celle évoquée précédemment, nous retirons cet amendement, ainsi que le suivant, où nous demandions une diminution de 20 000 francs qui correspondait à la suppression de la subvention destinée au sport féminin.

La présidente. Merci, Monsieur Brandt. Nous prenons acte du retrait de ces deux amendements.

*Page 69, cellule 5009060, Piscines
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention Association usagers bains des Pâquis, page 23 des subventions).*

La présidente. Cet amendement émane de l'Entente. Il demande une diminution de 210 000 francs de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 23 oui (7 abstentions).

Le budget du département de M. Tornare, pages 59 à 72, est adopté.

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, le groupe libéral souhaite que vous donniez lecture des arrêtés avant que nous les votions, dans la mesure où nous ne les avons pas forcément sous les yeux maintenant. Il est bon de savoir sur quoi nous votons...

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes arrivés au terme du deuxième débat. Comme l'a demandé M. Barbey, avant de passer au vote, je vous donne lecture des arrêtés avec les chiffres transmis par les services financiers.

(La présidente donne lecture des arrêtés.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 38 oui contre 32 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (47 oui et 23 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé est accepté sans opposition (60 oui et 9 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 095 063 066
sous déduction des imputations internes de	54 414 756
soit un total des charges nettes de	1 040 648 310
et les revenus à	1 100 474 848
sous déduction des imputations internes de	54 414 756
soit un total des revenus nets de	1 046 060 092

L'excédent de revenus présumé s'élève à 5 411 782 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	0
investissements nets	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	0
investissements nets	20 000 000

c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	64 733 614	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 5 411 782	
autofinancement		<u>70 145 396</u>
insuffisance de financement		4 854 604
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>2 811 623</u>
insuffisance de financement		17 188 377
c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	67 545 237	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 5 411 782	
autofinancement		<u>72 957 019</u>
insuffisance de financement		22 042 981

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 411 782 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2010, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2010.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2010 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 22 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2010, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

(La séance est suspendue de 17 h 33 à 17 h 53.)

Troisième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons fait et distribué toutes les photocopies nécessaires, vous connaissez donc toutes et tous les amendements déposés pour le troisième débat.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Madame la présidente, je demande au bureau du Conseil municipal s'il est possible de donner lecture de la lettre que les ludothécaires de Genève nous ont fait parvenir aujourd'hui même. Je crois qu'elles ont malheureusement omis de demander cette lecture, raison pour laquelle je m'en charge moi-même.

La présidente. Bien, nous procédons donc à la lecture de cette lettre. Madame Sumi, vous avez la parole.

Lecture de la lettre:

Requête pour la salarisation de toutes les ludothèques en ville de Genève

Genève, le 20 décembre 2009

Madame la présidente,
Madame et Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous avons appris que, lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2009, la décision concernant la salarisation de deux ludothèques a été refusée.

Nous sommes très déçus de constater que toutes les démarches que nous avons entreprises pendant ces deux dernières années n'ont pas abouti.

Parmi ces démarches:

Le 19 septembre 2008, nous avons déposé une pétition avec plus de 4000 signatures auprès du président du Conseil municipal, M. Piguët.

Le 8 décembre 2008, nous avons été auditionnées par la commission des pétitions, dont M. Lathion était alors le président.

Le 6 avril 2009, cette commission a rendu un rapport favorable à la salarisation de deux ludothèques par année jusqu'en 2012, soit six ludothèques.

Pour anticiper les débats au sein du Conseil municipal, le 24 avril 2009, nous avons écrit une lettre à la présidente de la commission de la cohésion sociale, M^{me} Sumi, afin d'être auditionnées. Celle-ci nous a renvoyées au nouveau président, M. Rubeli.

Le 2 octobre, nous lui avons écrit et l'avons contacté à plusieurs reprises par téléphone. Celui-ci nous a répondu que la commission avait trop de travail et d'affaires à traiter pour pouvoir nous auditionner. Puis, à fin novembre, il nous a indiqué qu'il n'était plus possible de nous entendre, car nous étions trop près de la date des votes du budget!

Nous regrettons vivement de ne pas avoir pu nous exprimer devant cette commission, car cela aurait évité les réactions verbales de certains conseillers municipaux, lors de la séance du 12 décembre dernier.

Nous nous permettons aussi de vous rappeler que:

- par le passé, le Conseil municipal, à la grande majorité, avait déjà voté favorablement pour que les onze ludothèques soient salariées;
- une ludothèque salariée assure vingt heures d'ouverture par semaine, mercredi et samedi compris, ainsi que les vacances scolaires;
- elle offre un plus grand partenariat avec les institutions de la petite enfance et le périscolaire;
- les ludothèques ne remplacent et ne remplaceront jamais comme lieu de garde les crèches ni les maisons de quartier. Elles sont un lieu d'échange parents-enfants gratuit, d'intégration pour les nouveaux venus, de décroïsonnement entre les générations et les cultures, d'accueil, de jeux, de rencontre et de prévention. Elles assurent donc un rôle social majeur.

Il nous paraît, de plus, indispensable que la population de tous les quartiers bénéficie des mêmes prestations et que, par conséquent, les onze ludothèques en ville de Genève soient traitées de la même manière. La situation actuelle entraîne un malaise profond qui ne fait que s'accroître.

Nous tenons enfin à remercier M. Tornare, ainsi que les conseillers municipaux qui nous ont manifesté leur soutien jusque-là.

En espérant que cette lettre retiendra votre attention et débouchera sur un vote favorable, nous vous prions de recevoir, Madame la présidente, Madame et Mes-

sieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

C. Clément

Ludothèque des Eaux-Vives

J. Biner

Ludothèque du Petit-Saconnex

J. Mouthon

Ludothèque La Marelle

N. Pellaud

Ludothèque Pâquis-Sécheron

M. Mondehard

Ludothèque Prêt-Ludes

M.-C. Balderrama

Ludothèque Pré-Picot

M. Pascal Rubeli, président de la commission de la cohésion sociale (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est en tant que président de la commission de la cohésion sociale que j'interviens, afin de corriger une partie des propos tenus dans cette lettre. Selon ses auteurs, j'aurais prétendu que ladite commission avait trop de travail pour pouvoir les auditionner. Ce n'est pas vrai! Je leur ai dit, à un certain moment, que nous approchions du débat budgétaire et que la commission de la cohésion sociale avait décidé de ne pas traiter durant cette période une pétition d'ailleurs acceptée à l'unanimité par la commission des pétitions. De plus, le Conseil administratif savait exactement de quoi il en retournait. Je tenais à apporter cette précision.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire le 12 décembre dernier: à l'époque, la commission des pétitions a estimé que le magistrat avait fait son travail et répondu à ses attentes. En effet, il nous avait proposé une planification de la professionnalisation des ludothèques à un certain rythme, et la commission s'était prononcée en faveur de cette option.

Cependant, nous aurions souhaité que ce point nous soit soumis sous la forme d'une proposition, et non pas en urgence au cours du débat budgétaire. C'est là une méthode trop souvent adoptée par le Conseil administratif, alors que nous préférierions nous prononcer selon la procédure habituelle, et non pas toujours dans des circonstances exceptionnelles.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je répète une partie de ce que j'ai dit le 12 décembre. En effet, ce sont les méthodes utilisées par le Conseil administratif qui nous ont déplu, étant donné que nous n'avons jamais reçu de proposition concernant la professionnalisation de l'ensemble des ludothèques. Normalement, le processus est le suivant: une proposition est soumise par le magistrat concerné au Conseil administratif, qui l'accepte ou la refuse; s'il l'accepte, elle est transmise au Conseil municipal, qui accepte ou refuse d'entrer en matière; dans le premier cas, elle est renvoyée en commission pour étude et revient en séance plénière du Conseil municipal sous la forme d'un rapport. Si la proposition est acceptée à ce stade, le montant demandé figurera dans le prochain budget. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé avec les ludothèques.

Nous aurions aimé aborder en commission des questions de fond, notamment concernant la proposition PR-366, étudiée en 2004, qui prévoyait une première expérience de professionnalisation de trois ludothèques. Cela aurait coûté 220 000 francs comprenant les frais de formation des ludothécaires, ainsi que les frais d'extension des prestations et des ouvertures des trois ludothèques. (*Brouhaha.*) Il y a trop de bruit, Madame la présidente...

La présidente. Mesdames et Messieurs, pouvez-vous cesser de hurler? Il y a des gens qui demandent la parole et je la leur donne, je ne vois pas où est le problème!

M^{me} Anne Moratti Jung. Ces chiffres de 2004 ne correspondent pas à ceux qui figurent dans le projet de budget 2010, où la professionnalisation de deux ludothèques coûterait 693 000 francs, plus 100 000 francs. Il y a donc un problème! Les chiffres du budget 2010 sont peut-être justes mais, n'ayant pas eu la possibilité d'en étudier le détail en commission, nous ne pouvions pas voter un amendement de dernière minute en plein débat budgétaire, le 12 décembre.

Les Verts répètent donc qu'ils souhaitent vraiment qu'une proposition en bonne et due forme soit déposée pour la professionnalisation des ludothèques. Nous sommes prêts à voter un crédit complémentaire dans ce sens en 2010, si on nous le propose. Cela ne nous pose pas de problème. Par contre, nous ne voulons pas voter sur le siège, pendant le débat budgétaire, un crédit dont les chiffres ne sont pas justes ou, en tout cas, demandent un éclaircissement.

La présidente. Merci, Madame Moratti Jung. Je comprends l'étonnement de vos collègues qui s'est manifesté quelque peu bruyamment pendant votre intervention, car nous avons déjà eu ce débat et aucun amendement concernant les

ludothèques n'a été déposé ce soir. Mais nous avons donné lecture de la lettre des ludothécaires et il y a des réactions, je ne peux pas les empêcher; je conseille toutefois à qui souhaiterait intervenir à ce sujet d'être bref, afin que nous puissions poursuivre notre débat budgétaire.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, pour plus de rigueur, je vous propose d'intervenir au sujet des ludothèques au moment du troisième débat où sera traité mon département.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je ferai de même, Madame la présidente, mais il n'est pas tout à fait normal qu'un débat sur un sujet commence et ne se termine pas!

La présidente. Vous auriez pu vous exprimer maintenant sur les ludothèques, Madame Ecuyer, cela ne me pose pas de problème!

M^{me} Hélène Ecuyer. Le magistrat me demande d'intervenir tout à l'heure, j'interviendrai tout à l'heure!

Département Autorités.

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 317, Dédommagements.

La présidente. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'en troisième débat nous basons sur les chiffres votés au deuxième débat.

Le premier amendement de ce troisième débat émane du Conseil administratif. Il demande une augmentation de 48 000 francs pour offrir un abonnement Unireso des Transports publics genevois (TPG) aux membres du Conseil municipal et, ainsi, s'aligner sur le traitement réservé aux membres du Grand Conseil et de la Constituante.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, je m'étais permis de demander la parole juste avant que vous ouvriez le troisième débat pour faire la remarque suivante. Si nous siégeons ce soir, c'est par souci de formalisme. Le même souci de formalisme m'amène à vous interpellier, ainsi que le bureau du Conseil municipal, car je me demande si une brève suspension de séance comme celle de tout à l'heure équivaut à l'ouverture d'une nouvelle séance. Je n'en suis

pas sûr. A mon sens, pour ouvrir une nouvelle séance, il faut clôturer les débats de la précédente et suivre la procédure y afférente. C'est une question que je pose et à laquelle je vous laisse le soin de répondre, Madame la présidente: avons-nous, oui ou non, commencé une nouvelle séance avant d'entamer ce troisième débat? Pour ma part, je ne vous cache pas que je n'ai pas la réponse.

La présidente. Monsieur Froidevaux, je n'ai peut-être pas bien compris votre question. A la fin du deuxième débat, nous avons suspendu la séance, et nous en sommes maintenant au troisième débat. Pouvez-vous préciser ce qui vous pose un problème?

M. Jean-Marc Froidevaux. Mais justement, Madame la présidente, vous venez de dire quel est le problème! A la fin du deuxième débat, nous avons suspendu la séance, mais nous ne l'avons pas clôturée pour en commencer une nouvelle. Or, un troisième débat ne peut pas avoir lieu au cours de la même séance que le deuxième. Par conséquent, nous ne pouvons pas mener ce troisième débat maintenant. C'est juste une question de forme, mais je vous rappelle que nous sommes ici ce soir par souci de formalisme. Alors, allons jusqu'au bout du formalisme et n'accumulons pas les erreurs, Madame la présidente! Il faut clôturer la séance et en ouvrir une nouvelle.

La présidente. Monsieur Froidevaux, je vous réponds en citant l'alinéa 1 de l'article 80 du règlement du Conseil municipal concernant le troisième débat: «Les deux premiers débats peuvent avoir lieu dans la même séance. Sauf urgence, le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget.» Nous sommes en débat budgétaire, et nous pouvons donc parfaitement mener le troisième débat dans la même séance que le deuxième. Merci pour cette excellente remarque, Monsieur Froidevaux...

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprimerai sur cet amendement qui demande une augmentation de 48 000 francs pour l'achat d'abonnements annuels des TPG destinés aux membres du Conseil municipal. Nous nous étonnons que le Conseil administratif revienne avec cet amendement en troisième débat; en principe, lorsque lui ou la majorité ont été battus en deuxième débat sur un point, ils n'y reviennent pas en troisième débat! Ce dernier est destiné à l'opposition, il sert à faire de la politique, et non pas à corriger les faiblesses dont la majorité a fait preuve au cours du deuxième débat.

Pour notre part, nous continuons à nous opposer à cet achat d'abonnements des TPG pour le Conseil municipal. Nous ne comprenons absolument pas les arguments qui pourraient plaider en sa faveur, si ce n'est la jalousie de certains envers les députés du Grand Conseil. Puisqu'ils ont des abonnements des TPG, vous voulez aussi en avoir, Mesdames et Messieurs de la gauche! Mais les députés du Grand Conseil ont aussi des places de stationnement au parking de Saint-Antoine, et je ne comprends pas que vous n'ayez pas encore demandé la même chose! Nos amis du Conseil national ont un abonnement annuel des Chemins de fer fédéraux (CFF), alors, exigez cela en plus! Demandez ces privilèges! Les députés européens ont peut-être des abonnements sur easyJet...

Bref, je le répète, nous ne comprenons pas cet amendement, dû à votre jalousie envers d'autres autorités politiques. Pour notre part, nous continuons à penser que nous n'avons pas besoin de ces abonnements des TPG et que c'est là un privilège indu parmi d'autres que la gauche veut s'octroyer, alors que la population n'en bénéficie pas. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'Entente refusera cet amendement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien estime également qu'il y a une certaine indécence à demander ce genre de privilèges, à savoir des abonnements des TPG pour les conseillers municipaux. Et cela, alors que nous préconisons en permanence des solutions pour combattre la crise et que nous ne cessons de donner des leçons de morale au bon peuple! Mais cela n'empêche pas certains de vouloir imiter le Grand Conseil ou d'autres parlements et d'estimer qu'ils ont droit aux mêmes privilèges.

Quant à nous, nous sommes d'avis que la superficie de la ville de Genève est assez limitée et qu'il est possible de la parcourir à pied ou à vélo, modes de transport que préconise d'ailleurs la gauche et auxquels nous pouvons parfaitement adhérer. Venons aux séances du Conseil municipal ou des commissions à pied ou à vélo, cela nous permettra de faire des économies... et d'arriver à l'heure!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pour le groupe libéral, il faut qu'il existe un lien entre une prestation fournie à un conseiller municipal et l'activité du Conseil municipal. Dans le cas de l'abonnement annuel gratuit des TPG, on imagine bien que l'activité municipale jouerait un rôle très négligeable par rapport à l'usage de cette prestation. Ce ne serait donc pas un avantage accordé aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux pour leur permettre d'accomplir leur tâche, mais bien un privilège qui leur serait ainsi concédé. Pour ce qui est de notre activité politique, il serait plus heureux de nous offrir un abonnement au réseau

Noctambus... En ce qui me concerne, ce serait le seul usage que j'en ferais, et je pourrais donc être enclin à estimer que cet avantage m'est dû.

Mais nous voyons bien que l'usage quotidien d'un abonnement annuel des TPG serait pour nous d'ordre privé ou strictement professionnel – et non pas politique – et il existe pour cela d'autres sources de financement que la collectivité publique. Celle-ci couvre les frais qui correspondent à notre activité de conseillers municipaux; elle attend donc que les prestations qu'elle nous fournit soient nécessitées par nos tâches politiques. Or, ici, tel n'est pas le cas. Par conséquent, nous ne saurions demander un abonnement annuel des TPG aux frais de la population qui nous élit. J'invite donc le Conseil administratif, qui s'est fait l'auteur de cet amendement en troisième débat, à le retirer ou, en tout cas, à ne plus le soutenir.

M. Jacques Baud (UDC). Pour ma part, j'aimerais dire quelque chose d'important. Notre travail de conseillers municipaux ne consiste pas seulement à être assis sur un siège et à concocter des petits textes, des petits trucs et des petits machins. Nous devons aussi nous préoccuper de la population et, par conséquent, nous rendre dans tous les coins de la ville – non pas une fois par mois, mais régulièrement. Nous devons aller voir ce qui va, ce qui ne va pas, ce que l'on peut proposer, ce que l'on doit faire... Pour cela, nous devons nous déplacer, et ce n'est pas évident pour tout le monde! Nous pourrions le faire en voiture, mais tout le monde est contre la voiture!

Se déplacer en empruntant les transports publics, c'est bien, mais cela finit par coûter cher. Si certains ont les moyens de se payer un abonnement aussi cher, qu'ils le fassent et montrent ainsi leur bonne citoyenneté! Mais d'autres n'en ont pas les moyens. Il faut donc se montrer ouverts à une solution bien pesée qui leur permettrait de se déplacer pour effectuer leur travail de conseillers municipaux.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 33 non.

La présidente. L'Alternative avait déposé le même amendement, qui est donc rendu caduc par ce vote.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je voulais justement dire que nous retirions cet amendement, et que nous remercions le Conseil administratif de l'avoir repris à son compte.

Tous les départements.

Toutes les pages, toutes les cellules,

groupes de comptes 36x, Subventions accordées.

La présidente. L'amendement suivant émane de l'Entente. Il demande une diminution de 905 490 francs, correspondant à la suppression de l'indexation de 3,09% des subventions, indexation globale votée en deuxième débat, et donc au retour à la situation antérieure.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'indexation des subventions a été approuvée sous les applaudissements de l'Alternative, qui y a vu un acte progressif: nous n'entrerons enfin dans le XXI^e siècle qu'à la condition d'approuver ce principe. L'Alternative a même ajouté que ce serait une mesure originale, bien que le Grand Conseil l'applique déjà. Mais il vaudrait mieux se rendre compte que l'originalité de ce système de subventionnement repose sur le fait qu'il crée plus de problèmes qu'il n'en résout! Si d'autres le pratiquent déjà, il est intéressant de se demander comment.

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal aussi pratique déjà l'indexation des subventions, en particulier dans le cadre des conventions de subventionnement. Quand une convention de subventionnement est signée, elle porte sur une certaine durée – en général, cinq ans – et le contrat de prestations prévoit le montant exact qui doit être versé chaque année. Il arrive qu'il soit linéaire alors que les prestations, elles, ne le sont pas, ce qui signifie que l'institution subventionnée doit théoriser et faire les réserves nécessaires pour assurer ses prestations au fil des ans. Il peut y avoir une fête à organiser au terme de la troisième année, ou encore les salaires des personnes travaillant dans ladite institution qui doivent augmenter...

Le montant fixé par la convention de subvention est donc une sorte de moyenne: l'organe subventionné recevra trop les deux premières années, juste le nécessaire la troisième année, et pas assez les quatrième et cinquième années – mais ce manque doit être compensé par les surplus des deux premières années. Ce système procède naturellement de l'examen non pas de l'indice du coût de la vie, mais encore et toujours des prestations requises auprès des subventionnés.

Un grand merci aux départements qui se sont engagés dans cette voie en matière de conventions de subventionnement; à cet égard, je souligne le caractère initiateur de l'action du département de la culture. Je le répète, il s'agit très clairement de définir ce qui est attendu de la part de l'institution de droit privé à qui l'autorité publique délègue une tâche municipale. Telle est bien la seule raison d'être de la subvention. Or le devoir de l'autorité publique qui délègue n'est pas d'être juste de manière abstraite, mais d'être exacte, c'est-à-dire de définir précisément le coût de la prestation requise.

Il ne s'agit donc pas de dire si le montant d'une subvention valable il y a dix ans l'est encore aujourd'hui. Surtout, il est impensable qu'un montant valable aujourd'hui le soit encore demain à la seule condition qu'il soit indexé. Ce qui compte, c'est la valeur de la prestation, et c'est elle seule qui doit être étudiée par l'autorité qui subventionne. Le devoir du Conseil municipal et du Conseil administratif consiste donc à évaluer cette prestation pour en payer le juste prix. Il n'y a aucune raison que l'administration achète à vil prix les prestations des associations, ni que les associations vendent à prix d'or les prestations que d'autres offriraient à des tarifs moins élevés.

Or, quand on parle d'indexation des subventions, on parle forcément de leur pérennisation. C'est une paresse qui consiste à se dire que ce qui est juste aujourd'hui le sera de toute éternité, à condition que le montant de la subvention soit indexé. Mais ce n'est pas vrai! Je le répète, il faut se demander quelle est la prestation attendue, quelle est la prestation fournie, et combien cela coûte. Le rôle politique de l'administration que nous représentons consiste exclusivement à en payer le juste prix. A cet égard, toute solution qui procède par la paresse relève de l'erreur.

Il n'y a pas d'autre biais, pour atteindre notre objectif, que la discussion constante avec les associations au moyen des contrats de prestations introduits dans l'administration depuis quelques années, et qui doivent se généraliser. Ils sont également la règle au Grand Conseil, où il n'y a pas de subvention sans loi de subventionnement, c'est-à-dire définition exacte de ce qui est requis et de la manière de fournir la prestation.

Voilà pourquoi accepter l'indexation des subventions municipales, c'est faire fausse route, d'autant plus que cette mesure nous a été présentée avec une certaine précipitation. Le moins que l'on puisse souhaiter, c'est que l'ensemble de ses mécanismes fasse l'objet d'un examen attentif en commission – en particulier celle des finances. Il faut pouvoir auditionner un certain nombre de comités d'associations, pour qu'ils nous disent s'ils attendent cette indexation de longue date, ou si elle ne correspond pas aux prestations qui leur sont demandées.

Adopter l'indexation des subventions sans passer en commission, c'est prétendre innover en procédant à une avancée en matière de technique de subventionnement, alors que je crains, pour ma part, que ce soit un immense recul. C'est la raison pour laquelle l'Entente suggère à l'Alternative de refuser cette mesure et, par conséquent, d'accepter notre amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 31 oui.

Département des finances et du logement.

Page 9, cellule 1000000, Direction du département des finances et du logement, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement suivant émane lui aussi de l'Entente. Il demande une diminution de 310 000 francs, qui correspond à la suppression de deux postes à repourvoir (délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité, et adjoint de direction en charge de l'égalité).

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous proposons à nouveau de supprimer ces deux postes, celui de délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité, et celui d'adjoint de direction en charge de l'égalité, toujours pour les mêmes raisons qu'en deuxième débat.

A nos yeux, ces postes constituent des doublons par rapport au travail réalisé par l'Office des droits humains. Je rappelle que ce dernier applique la législation cantonale sur l'égalité hommes-femmes, sur l'intégration des étrangers, sur la Genève internationale, toutes politiques publiques de niveau cantonal et qui sont bien appliquées par le Canton.

L'Entente a l'impression que ces nouvelles fonctions que M^{me} Salerno s'est créées ne procèdent pas d'une vraie réflexion stratégique sur ce que doit faire la Ville, mais simplement du fait que, en 2007, lors de la répartition des départements entre les magistrats, M^{me} Salerno a obtenu le moins sexy des cinq, celui des finances et du logement! Madame Salerno, vous voulez juste rendre plus sexy votre département en y inventant de nouvelles fonctions... Certes, il est beaucoup plus intéressant de parler de développement durable et de diversité que de règles comptables ou de ce genre de choses fort ennuyeuses qui n'intéressent quasiment personne...

Nous proposons, quant à nous, que le département des finances et du logement se concentre sur ses deux missions premières. Pour cette raison, nous demandons la suppression de ces deux postes, qui constituent de réels doublons avec ce qui se fait déjà au niveau cantonal.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Au nom de l'Alternative, je répète qu'il ne s'agit pas de doublons. La Ville mène une politique interne en matière d'égalité entre hommes et femmes et d'égalité des chances de manière générale. Si M. Fiumelli n'est pas convaincu, il n'a qu'à consulter le rapport que vient de produire Evaluanda à ce sujet, il est très complet et très bien fait.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 32 oui.

Page 14, cellule 1007010, Achats et impressions CMAI, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement suivant émane encore de l'Entente. Il propose une diminution de 400 000 francs correspondant à la suppression de 5 postes sur 23,5 à la Centrale municipale d'achat et d'impression.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme nous l'avons expliqué lors du deuxième débat, dans son rapport de minorité, l'Entente a appelé de ses vœux une meilleure gestion des postes au sein de l'administration et notamment une meilleure mobilité entre les différents services, afin de trouver une bonne adéquation entre les missions et les effectifs de chacun d'entre eux. Cet objectif concerne en particulier le service des achats qui, pour reprendre les termes de la Cour des comptes, reste surdimensionné avec un effectif de 20 personnes pour traiter environ 2% des achats et impressions de la Ville de Genève. Telle est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui la suppression de cinq postes au sein dudit service.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 31 oui.

Page 15, cellule 1008010, Contrôle de gestion, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous continuons avec un autre amendement de l'Entente, qui demande une diminution de 209 407 francs correspondant à la suppression d'un poste vacant de directeur financier.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit ici d'un nouveau poste encore vacant et qui nous paraît inutile. Le 12 décembre dernier, quand nous avons présenté pour la première fois cet amendement en deuxième débat, j'ai expliqué qu'il fallait profiter du changement de directeur du département des finances et du logement pour que ce poste adopte un profil plus financier, et que celui qui l'occupe assume également la tâche de directeur financier.

Or, M^{me} Salerno nous a annoncé l'engagement du nouveau directeur de son département, un ancien directeur adjoint des finances de l'Etat; c'est quelqu'un de très bien, qui conviendra parfaitement à la fonction de directeur du département et de directeur financier de la Ville, fonctions qui figureront dans son cahier des charges.

Nous ne comprenons donc pas l'utilité de ce nouveau poste de directeur financier, si ce n'est pour rééquilibrer l'organigramme entre les trois secteurs des finances, du logement et des relations humaines. Bref, ce poste n'a aucune justification. Ces 209 407 francs pourraient être employés de manière beaucoup plus judicieuse sur le terrain, et non pas dans la haute administration. Nous avons l'impression que le département des finances et du logement est comme une armée mexicaine, où il y a vingt-cinq généraux pour trois soldats au front...

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons d'accepter cet amendement et de supprimer 209 407 francs sur cette ligne, afin que cet engagement d'un directeur financier ne puisse pas se faire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 31 oui.

La présidente. Le bureau du Conseil municipal tient à saluer à la tribune du public M. Grégory Baud, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

Département de la culture.

Page 38, cellule 3110000, Grand Théâtre de Genève, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Garantie de déficit Grand Théâtre, page 13 des subventions).

La présidente. L'amendement suivant émane de l'Entente. Il demande une augmentation de 500 000 francs afin de porter la garantie de déficit du Grand Théâtre à 1 million de francs, c'est-à-dire de revenir au montant prévu avant la diminution votée en deuxième débat, le 12 décembre dernier.

M. Salvatore Vitanza (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous nous permettons de revenir sur cet amendement en troisième débat pour plusieurs motifs. Tout d'abord, après un audit général dans l'institution concernée, nous nous accordons tous, aujourd'hui, à reconnaître qu'elle a été complètement réorganisée et fonctionne bien en matière de gestion et d'organisation; à l'avenir, elle fonctionnera aussi sur le plan financier. En outre, le Grand Théâtre recherche des partenariats privés, contrairement à certaines institutions pour lesquelles l'augmentation des subventions n'a pas été contestée.

Nous savons tous, pour l'avoir déjà évoqué, que l'Association des communes genevoises (ACG) a fait un don d'un montant de 500 000 francs au Grand Théâtre. Or, il y a fort à parier que, si la Ville coupe aujourd'hui 500 000 francs

dans sa propre subvention, ladite association et les mécènes risquent, à terme, de retirer leur soutien au Grand Théâtre, laissant ainsi à notre municipalité le soin de régler la totalité des frais de l'institution. N'oublions pas que les autres partenaires pourraient agir ainsi!

Mais il y a pire. Le signal que vous voulez donner ce soir, Mesdames et Messieurs de la gauche, c'est qu'à chaque fois qu'un mécène contribuera au bien-être d'une institution la Ville diminuera sa subvention d'un montant équivalent. Dans le cas présent, si un mécène se retire, la Ville devra subvenir aux besoins du Grand Théâtre. Nous ne concevons pas la gestion des affaires culturelles de cette manière.

De plus, pourquoi vouloir retirer ce montant de 500 000 francs, alors qu'il pourrait être considéré comme un fonds de réserve en cas de coup dur pour le Grand Théâtre? Dans une telle situation, il nous permettrait d'éviter de devoir passer par une demande de dépassement de budget que nous serions de toute manière obligés d'accepter. J'ai vraiment du mal à comprendre la position de nos collègues de l'Alternative, et surtout des Verts, car, si je ne me trompe, non seulement le magistrat Mugny en charge de la culture est de gauche, mais il fait partie des Verts!

La diminution de 500 000 francs de la subvention destinée au Grand Théâtre étant dépourvue de sens, je vous demande, chers collègues de gauche, de bien vouloir accepter cet amendement et de ne pas couper ce montant.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne puis qu'abonder dans le sens de mon collègue radical. J'espère que les quelques jours et les quelques nuits qui se sont écoulés depuis le 12 décembre vous auront permis de réfléchir sur le risque que vous avez pris, le jour de l'Escalade, en estimant qu'il fallait poser les échelles devant le Grand Théâtre et s'attaquer à cette institution dont on sait bien ce qu'elle pèse et ce qu'elle vaut pour la Ville de Genève.

C'était une attaque sanglante sur une garantie dite «de déficit». Je me suis demandé s'il n'y avait pas un malentendu sur ce terme. Il est bien évident que nous ne souhaitons pas garantir un éternel déficit du Grand Théâtre. Soyons clairs: une garantie de déficit n'est pas la garantie d'un gouffre financier éternel! Nous ne voulons évidemment pas que toutes les subventions et les impôts du contribuable finissent dans la fosse du Grand Théâtre! Ce que nous demandons, c'est plutôt une garantie de subsistance.

Pour mémoire – vous vous en souviendrez certainement, chers collègues – cette garantie a été instituée à un moment bien précis de l'histoire du Grand Théâtre: celui où la Fondation Hans Wilsdorf a hélas retiré son mécénat. Notre

municipalité a alors voté de manière responsable pour garantir non pas un déficit, mais l'existence même, c'est-à-dire la survie du Grand Théâtre.

Certains représentants du groupe socialiste ont demandé où devait être inscrite cette garantie de déficit. Doit-elle figurer dans le budget du Grand Théâtre? C'est une question qui pourrait éventuellement s'avérer pertinente mais, à nos yeux, elle ne doit pas être posée en séance plénière du Conseil municipal. Elle peut valablement être étudiée lors d'une audition des responsables de la Fondation du Grand Théâtre en commission des finances et en commission des arts et de la culture, en présence du magistrat en charge de la culture, lors de la présentation des comptes de l'institution concernée. Nous estimons que ce point ne devrait pas être le motif principal qui amène la gauche, ce soir, à couper 500 000 francs dans la subvention du Grand Théâtre.

En fait, décider où inscrire le million de francs de garantie de déficit est une question beaucoup plus délicate qu'il n'y paraît, et cela pour plusieurs raisons d'ordre comptable, bien sûr, mais également d'ordre stratégique. Que se passerait-il si nous touchions aujourd'hui à ce million de garantie de déficit tel qu'il existe actuellement?

Mesdames et Messieurs de la gauche, n'oubliez pas que la subvention d'exploitation du Grand Théâtre comprend notamment le soutien aux tournées du ballet. Je vous donne une information nouvelle à ce sujet que vous n'avez pas encore et qui, hélas, n'est pas très réjouissante. Nous le savons tous, jusqu'à ce jour, le ballet permettait au Grand Théâtre de réaliser un bénéfice. Or, il se trouve que, en raison de la crise économique, le ballet reçoit moins d'engagements et d'invitations et donne donc moins de représentations. Ce n'est pas de sa faute mais, malheureusement, il devra prochainement nous demander le soutien de la Ville.

Si vous ne voulez pas que nous nous retrouvions dans une situation que nous avons déjà connue – à savoir la mise en péril du ballet – il ne faut pas couper ces 500 000 francs. Le ballet est peut-être l'un des fleurons les plus séduisants du Grand Théâtre, mais c'est aussi l'un des plus fragiles. Toucher à cette garantie de déficit reviendrait donc à encourir un risque majeur.

En outre, il faut savoir qu'il y a une espèce de contrat de civilité entre les privés et les pouvoirs publics qui soutiennent le Grand Théâtre, selon lequel l'effort financier consenti par les seconds est également consenti par les premiers. En résumé, le partenariat privé-public est comme une bonne fondue: il fonctionne sur le principe moitié-moitié, donnant donnant, gagnant gagnant, perdant perdant.

Si la Ville diminue de 500 000 francs sa subvention au moment même où l'ACG, pour une fois, fait un effort équivalent, nous inaugurerions une nouvelle règle du jeu qui consisterait à donner moins quand les autres donnent plus. Certes, l'ACG n'est pas un organisme privé, mais elle représente ici un apport financier

analogue pour le Grand Théâtre. Imaginons ce qui se passerait l'année prochaine, par exemple, si la Ville donnait moins pour que les autres mécènes donnent plus ou – beaucoup plus grave encore – si la Ville ne donnait rien pour que les autres donnent tout.

Il faut quand même savoir – la gauche ne l'ignore certainement pas – que M. Hiler n'est pas particulièrement heureux à l'idée de procéder à une espèce de cautionnement de charges pouvant incomber aux communes. Vous n'êtes pas les seuls, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, à penser que l'ACG pourrait décharger la Ville de Genève d'une partie de sa subvention au Grand Théâtre, M. Hiler y a pensé aussi!

Par conséquent, les libéraux et l'Entente vous suggèrent de ne pas faire de coup de tête ni de coup de gueule, et de ne pas montrer une impatience inutile dans ce dossier. Au niveau du Grand Conseil, les libéraux ont pris leurs responsabilités: en date du 15 mai 2009, ils ont déposé la résolution R-586 dont l'urgence – je tiens à le préciser – a été refusée par la majorité des députés. C'est fort dommage, car son acceptation aurait permis d'abréger les débats de ce soir et de clarifier en partie la situation. Cette résolution demandait au Conseil d'Etat un inventaire des institutions culturelles majeures, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre de propositions nouvelles de répartition des charges et des compétences, tant avec les communes qu'avec les privés.

La politique municipale de la «retirette» est une mauvaise politique qui ne contribue pas à consolider le Grand Théâtre. Je tiens à saluer ici les efforts fournis d'un commun accord et dans une excellente dynamique par la présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre et par l'ensemble des représentants de tous les partis qui y siègent, afin que l'institution aille de l'avant et trouve le véritable subventionnement auquel elle a droit de la part des instances concernées. La politique de la «retirette» que veut appliquer aujourd'hui la gauche municipale est donc tout à fait nuisible, et elle donne une image absolument lamentable de la Ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande de faire preuve de grandeur et non de petitesse, tant que le Grand Théâtre dépend encore de la Ville. Soyons magnanimes à l'égard du Grand Théâtre, de peur qu'un jour – ce n'est pas une farce – nous devions pleurer car cette institution ne nous appartiendra plus! Pour certains, ce serait une tragédie politique, et nous le regretterions. Mais, aujourd'hui, le Grand Théâtre est à nous. Eh bien, prouvez-le! Mesdames et Messieurs de la gauche, prouvez que vous le soutenez par un vote généreux et responsable!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai relativement bref. Le Parti démocrate-chrétien croit en

ces institutions culturelles genevoises et il les soutient. Le Grand Théâtre et les théâtres de la place doivent être défendus, et nous ne pensons pas qu'il soit judicieux d'opposer la gauche à la droite dans ces grands débats. Nous devons nous unir pour ne pas donner des messages contradictoires. Nous avons défendu la réorganisation et la restructuration de ce Grand Théâtre; il est donc exclu, maintenant, que nous le mettions dans une situation difficile sous un prétexte ou un autre.

Nous avons à donner des signes forts, à savoir maintenir intacte la subvention du Grand Théâtre pour lui permettre d'aller de l'avant. Je rappelle que M. Mugny, à cause de son attitude, a réussi à mettre certains donateurs sur les pattes de derrière. Si c'est ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, eh bien, continuez comme cela, mais vous mettrez l'institution en péril! Si vous voulez changer les choses, vous avez l'occasion de le faire, puisque tous les partis sont représentés au sein de la Fondation du Grand Théâtre – comme ils le sont aussi, d'ailleurs, au sein de la Fondation d'art dramatique (FAD), pour le Théâtre Le Poche et pour la Comédie.

Je trouve vraiment stupide que certains profitent des séances budgétaires du Conseil municipal pour remettre le feu à la maison. Ce n'est pas le moment! Si vous voulez une réorganisation du Grand Théâtre, vous la ferez en travaillant au cours de séances ordinaires sur la base de propositions sérieuses, mais pas en fragilisant l'institution d'un coup de flamme à notre avis complètement inutile.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'interviens au nom de l'Alternative pour dire qu'elle ne s'attaque pas au Grand Théâtre, mais qu'elle suit simplement la ligne qu'elle a toujours décidé de suivre, à savoir que la Ville se désengage progressivement du financement de cette grande institution qui dépasse largement les contours de la municipalité.

Je n'entends pas parler ici de la qualité du Grand Théâtre, ni de sa gestion – qu'elle soit bonne ou mauvaise n'est pas le propos de ce soir. Nous débattons en ce moment du budget de la Ville de Genève, et je m'en tiendrai aux chiffres. Le projet de budget 2010 déposé par le Conseil administratif au mois de juillet 2009 prévoyait pour le Grand Théâtre une somme de 39 894 639 francs, dont 15 748 000 francs de subventions. Or c'est bien ce que nous votons aujourd'hui: 15 748 000 francs de subventions.

Mes préopinants de droite ont laissé entendre que nous voudrions couper 500 000 francs dans la subvention destinée au Grand Théâtre. C'est faux! Il s'agit simplement d'une passation de ligne budgétaire sur une autre. Grâce à l'intervention du représentant du Conseil administratif à l'ACG, M. Manuel Tornare, nous avons pu obtenir de la part des communes une augmentation de 500 000 francs de

la somme allouée au Grand Théâtre. La part des communes est donc passée de 1,5 à 2 millions de francs. Dans ces conditions, il est normal que la Ville se désengage proportionnellement de son subventionnement. Quant au bien-fondé dudit subventionnement municipal, il doit faire l'objet d'un autre débat, à un autre moment.

Si nous ne faisons pas cette défalcation sur la garantie de déficit du Grand Théâtre, cela signifie que, si le Canton participe un jour à hauteur de 2 ou 3 millions de francs au subventionnement de cette institution, la Ville devrait lui donner 2 ou 3 millions de francs supplémentaires. Il est aussi possible que la Confédération, vu la nouvelle loi sur la culture, considère un jour le Grand Théâtre comme un pôle d'excellence ne desservant pas uniquement la ville de Genève, mais aussi le canton et la région; elle pourrait alors vouloir en subventionner une partie. Mais cela signifierait que la Ville devrait continuer à soutenir l'institution concernée en plus de l'apport financier des autres partenaires!

Pour notre part, nous disons depuis toujours qu'il est temps que les communes de notre canton prennent en charge une partie du financement du Grand Théâtre, et c'est ce qu'elles commencent à faire grâce à l'intervention de notre conseiller administratif Tornare auprès de l'ACG. Il est temps aussi que la Confédération elle-même se rende compte que le Grand Théâtre dépasse largement les capacités de notre seule municipalité.

C'est pour cette raison que j'insiste: il n'est pas question pour nous de diminuer la subvention du Grand Théâtre. Le projet de budget 2010 déposé en juillet dernier prévoyait 15 748 000 francs de subventions pour cette institution, nous voterons donc ce soir 15 748 000 francs.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Si le débat sur le subventionnement du Grand Théâtre ne portait que sur une quinzaine de millions de francs, il ne concernerait que 1,5% de nos dépenses et ce montant ne serait pas d'une grande importance. Or, chacun sait que ce dossier est au contraire d'une importance essentielle, car le Grand Théâtre est une institution qui a un poids particulier dans la cité en termes d'image, d'usage et de budget.

Quand les choses vont mal, le Conseil municipal recommence toujours la même passacaille selon laquelle il faudrait s'en prendre au Grand Théâtre. Nous en avons connu une légère variante, au temps du référendum fiscal, où l'on a entendu dire qu'il fallait s'en prendre au département de M. Maudet – et, plus précisément, aux pompiers. Mais nous en sommes très vite revenus, et voilà que l'on s'attaque au Grand Théâtre. Le langage de ceux qui prônent de telles mesures, bien qu'il se cache derrière des chiffres, est toujours le même: il consiste à dire que le Grand Théâtre est une institution trop importante pour la Ville de Genève. Tel est l'enjeu.

Mais une question sous-jacente – et non moins essentielle – apparaît ici. Demain, nous construirons une nouvelle Comédie à laquelle quasiment plus rien ne s'oppose. Demain, nous nous retrouverons avec une deuxième institution culturelle dont le poids budgétaire sera semblable à celui du Grand Théâtre. Aujourd'hui déjà, nous nous engageons pour la création de cette scène de la Nouvelle Comédie, dont le magistrat en charge de la culture nous a dit qu'elle serait d'importance européenne, c'est-à-dire supérieure à celle du Grand Théâtre.

Aujourd'hui déjà, nous savons que le budget de la Nouvelle Comédie est sans commune mesure avec celui de la Comédie actuelle, de sorte qu'un certain nombre de réorganisations sont nécessaires. On essaie donc de provoquer l'enthousiasme pour réaliser ce projet, et voilà que ceux-là mêmes qui le soutiennent avec la plus grande ferveur viennent se plaindre sur un ton de jérémiade que la Ville n'a plus les moyens d'entretenir la scène culturelle du Grand Théâtre. Eh bien, renoncez, mais renoncez à ce que nous n'avons pas encore, dites non à la scène culturelle de la Nouvelle Comédie!

Le message que vous donnez aujourd'hui en voulant couper dans la subvention du Grand Théâtre, Mesdames et Messieurs de la gauche, est le suivant: nous nous engageons, mais nous vous lâcherons! Voilà le propre de la politique culturelle défendue par l'Alternative. C'est bien le cas avec la garantie de déficit du Grand Théâtre. Le magistrat Mugny rappelait il y a quinze jours qu'il ne s'agissait pas de 1 mais de 2 millions de francs, le contrat passé avec le Grand Théâtre consistant à lui demander de trouver le deuxième million de francs. Il fait l'effort de le chercher, et voilà l'occasion que saisit la gauche pour le lâcher!

C'est là une politique obscurantiste qui sème le trouble et l'inquiétude parmi ceux-là mêmes que la gauche prétend défendre et soutenir, à savoir les artistes. Or, ici encore, comme chaque fois, elle ne fait en réalité que les fragiliser. Au contraire, il faut aller de l'avant avec courage! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous savez que la culture a un prix, vous le dites et le répétez sans cesse! Mais, quand il s'agit de payer ce prix, vous n'êtes plus là! Vous adoptez des pseudo-politiques qui consistent à dire que la Ville doit retirer son soutien dès qu'une autre instance – l'Etat ou des privés – propose le sien. Mais où est l'engagement? Où est la foi? Où est l'acte amoureux de l'art? Le 12 décembre, M. Piguet m'a traité d'obscurantiste qui ne comprend rien à l'art... Eh bien, ici, j'ai la preuve concrète que, lorsqu'il s'agit de faire un effort pour l'art, l'Alternative tourne le dos!

Des voix. Bravo!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il serait judicieux que vous vous adressiez à la présidente. Je transmets vos propos à M. Piguet...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il me semble que la messe est dite, nous le verrons bien tout à l'heure au moment du vote de cet amendement.

J'aimerais attirer votre attention sur deux problèmes, deux défis posés au Grand Théâtre aujourd'hui. Le premier concerne l'unification des statuts de ses personnels, et le second porte sur ce que nous voulons pour cette institution: sa municipalisation, ou une régie autonome de droit public? Voulons-nous un théâtre de répertoire, de conservation – un garage – ou un théâtre de créativité? Voilà les véritables enjeux.

Je dirai simplement aux membres de l'Alternative qu'ils délivrent un curieux message aux personnels du Grand Théâtre qui ne sont pas au bénéfice d'un statut municipal, alors même que les conclusions des récents audits préconisaient l'unification des statuts. Vous jouez là un jeu dangereux, Mesdames et Messieurs! Je me permets de vous adresser une remarque tout à fait personnelle, et même un vœu: ayez le courage d'aller jusqu'au bout, et lancez un référendum contre la prochaine augmentation de subventions du Grand Théâtre! Ainsi, il y aura un vote populaire et nous saurons à quoi nous en tenir! L'Union démocratique du centre ne craint pas le verdict du peuple – mais peut-être que vous, vous en avez peur. Alors, cessez les petits coups par-dessous, ce n'est pas de la politique, c'est de la politicaillerie!

M. Salvatore Vitanza (R). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement.

La présidente. Etes-vous appuyé par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Vitanza? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Cet amendement sera donc mis aux voix à l'appel nominal.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux... (*Exclamations et brouhaha.*) Je suis très touchée de toutes ces acclamations... Je crois qu'il est important que les choses soient dites. Nous avons bien entendu que l'Alternative suivait des lignes. Nous sommes ravis de l'apprendre! Comme si une ligne allait toujours tout droit, sans jamais épouser la forme du trajet à suivre! Vous le connaissez, le trajet du Grand Théâtre, Mesdames et Messieurs de la gauche, puisque c'est vous, avec votre politique, qui avez choisi d'y faire éclater une crise, de la développer, d'en parler et d'essayer maintenant de remettre le théâtre sur ses rails. Vous savez très bien que le Grand Théâtre n'est pas actuellement sur une ligne droite, mais dans un virage. Mener une politique où l'on suit des lignes quand on est en train de prendre un virage

nous semble une manière totalement déphasée d'aborder les problèmes. Voilà la première chose que je voulais vous dire.

Deuxièmement, je crois que vous ne vous rendez pas compte du jeu auquel vous êtes en train de jouer, notamment avec ce fleuron artistique qu'est le ballet du Grand Théâtre. Avez-vous bien entendu que le ballet est en difficulté, cette année? Madame Olivier, il n'est pas nécessaire de hocher la tête – vous transmettez, Madame la présidente – il suffit de vous adresser à la présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, qui vous donnera volontiers les chiffres démontrant ce que je viens d'affirmer. Elle vous expliquera – et nous en sommes navrés – que le ballet n'est pas responsable de cette situation et que celle-ci n'est pas due à une baisse de qualité artistique, mais simplement à un manque d'invitations au niveau international d'une troupe qui fait parler de Genève, qui la fait rayonner.

Cette même troupe nous demandera en 2010 de la soutenir et elle sollicitera le fonds de garantie de déficit. Si vous voulez éviter que nous revenions là-dessus au mois de janvier – mais c'est apparemment un sujet qui plaît beaucoup au Conseil municipal – il faut en finir aujourd'hui en votant l'intégralité de la somme prévue pour le maintien de la garantie de déficit du Grand Théâtre. Sinon, nous serons obligés d'y revenir au début de l'année 2010 avec une demande de soutien pour le ballet, et nous recommencerons le même débat en remettant le même ouvrage sur le métier.

Troisièmement, imaginez la réaction de l'ACG, dont les membres apprendront par la presse demain – à moins qu'ils ne nous écoutent déjà ce soir – que la Ville saisit l'occasion de leur geste généreux envers le Grand Théâtre pour amoindrir d'autant son soutien à ladite institution. Quelle motivation aura l'ACG, après cela, pour renouveler son soutien au Grand Théâtre en 2011? Aucune!

Même si la question se pose de savoir par qui, à l'avenir, cette institution doit être soutenue, nous ne voyons pas ce soir pour quelle raison l'Alternative choisirait de suivre une ligne prédéterminée au moment même où le Grand Théâtre est en train de prendre un virage.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'ai bien entendu les recommandations et les soucis manifestés par la droite: la municipalisation du personnel du Grand Théâtre, le problème du ballet... Je propose que le débat soit clos maintenant en ce qui concerne l'aspect budgétaire, mais je suis tout à fait ouverte à la perspective de rediscuter des principaux problèmes évoqués ce soir en commission des finances et en commission des arts et de la culture, ces prochains mois. Dans ce cadre et à ce moment-là, nous les examinerons dans les détails. Mais, pour ce soir, nous décidons de clore ici le débat strictement budgétaire autour du Grand Théâtre.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 34 oui.

Ont voté non (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (34):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Georges Breguet (Ve), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek, présidente, n'a pas voté.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est 19 h passées, et nous avons prévu de faire une pause à ce stade du débat. Cependant, le bureau du Conseil municipal se demande maintenant s'il ne faut pas le poursuivre sans interruption. Comme nous ne voulons pas vous imposer notre décision, je mets aux voix la poursuite du débat sans pause. Il nous reste à traiter trois amendements, à voter les arrêtés et à passer à la déclaration finale des différents groupes.

Mise aux voix, la poursuite du débat sans pause est acceptée par 39 oui contre 20 non (9 abstentions).

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Page 58, cellule 4010000, Voirie – Ville propre,

groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. L'amendement suivant émane de l'Alternative. Il demande une diminution de 20 000 francs du montant destiné aux fournitures de bureau, aux imprimés et à la publicité.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 31 oui.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, dans ce troisième débat, nous arrivons aux amendements concernant le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Permettez-moi de faire une déclaration concernant les ludothèques.

Comme vous l'avez constaté, le Conseil administratif a décidé de renoncer à vous présenter en troisième débat l'amendement sur la professionnalisation des ludothèques, étant donné le mauvais sort qui lui a été réservé en deuxième débat, le 12 décembre dernier. Cependant, lors de sa séance du 16 décembre, l'exécutif a accepté une demande écrite présentée par mon département et signée par mes soins, par laquelle je requérais la possibilité – et je remercie mes collègues d'avoir accepté de me la donner – de déposer en urgence devant le Conseil administratif, au mois de janvier 2010, une demande de crédit extraordinaire pour les ludothèques.

Cette proposition comportera deux variantes: la minimale, à savoir la professionnalisation des ludothèques des Eaux-Vives et des Pâquis pour la somme de 793 000 francs, et la maximale, qui prévoira la professionnalisation de l'ensemble des ludothèques de la ville de Genève – soit six ludothèques supplémentaires – pour un montant de 1 671 000 francs. Mes collègues voteront, et c'est bien entendu le choix de la majorité qui l'emportera.

Selon son vœu quasi unanime, le Conseil municipal sera donc saisi en urgence, au mois de janvier 2010, de la variante choisie par le Conseil administratif. Il pourra alors l'accepter ou la refuser.

Pour ma part, je ne veux pas tomber dans le formalisme dont nous parlions tout à l'heure, et qui n'est qu'une porte de sortie inintéressante choisie par certains dans cette enceinte. Mesdames et Messieurs, si j'avais eu l'opportunité de vous soumettre au nom du Conseil administratif une proposition – minimale ou maximale – pour la professionnalisation des ludothèques, vous pensez bien qu'après tant d'années d'expérience politique je l'aurais fait! Par conséquent, si sœur Anne n'a rien vu venir, depuis quelques mois, elle doit savoir qu'il ne s'agit pas d'une mesure contre qui que ce soit. En politique, il y a des questions d'opportunité et de nécessité qui font qu'on peut ou non présenter des propositions à un certain moment.

Quelqu'un a prétendu tout à l'heure que je n'avais pas transmis à temps tous les documents nécessaires concernant la professionnalisation des ludothèques. Mais les deux groupes de l'Alternative qui m'ont demandé ces documents, à savoir A gauche toute! et les Verts, les ont reçus avec moult détails quelques heures avant leurs caucus respectifs! J'ai ces papiers ici, ils comportent beaucoup de chiffres et d'explications. Je ne comprends donc pas pourquoi un groupe a compris et pas l'autre! Mais ne rentrons pas dans cette polémique inutile.

En conclusion, je me déclare quant à moi satisfait – et je crois que le Conseil administratif l'est aussi – que, grâce à ce débat salubre, il n'y ait plus maintenant de confusion entre professionnalisation et municipalisation des ludothèques. Auparavant, on utilisait souvent un mot pour l'autre. Il est vrai que certains avaient des craintes concernant une municipalisation de ces institutions, ce que je peux admettre, car ces personnes – nous l'avons vu pour l'extension du service public au domaine de la petite enfance – sont très attachées au tissu associatif. Mais tout le monde a bien compris maintenant qu'il s'agit d'une professionnalisation des ludothèques, et que c'est un sujet de satisfaction.

J'ajoute encore que la journée d'étude extrêmement fructueuse que nous avons eue avec quelques ludothécaires – femmes et hommes – au printemps dernier s'est avérée très utile. Enfin, autre motif de satisfaction: nous nous dirigeons certainement de plus en plus vers la variante maximale de la professionnalisation des ludothèques, puisque la majorité du Conseil administratif lui semble acquise – mais nous verrons bien au mois de janvier prochain! En tout cas, j'adresse aux ludothécaires mes meilleurs vœux pour une année 2010 fructueuse! (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je serai très brève. Monsieur Tornare, je ne comprends pas pourquoi vous déposeriez auprès du Conseil administratif une

proposition en deux variantes, et non pas un projet de professionnalisation de toutes les ludothèques, comme nous le demandons. Je pense qu'il serait courageux de présenter directement cette seconde option. Avec quatre membres du Conseil administratif de l'Alternative, je ne vois pas pourquoi elle ne passerait pas!

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). C'est justement à cause de certaines réactions du groupe des Verts que nous avons des doutes sur le fait que la variante maximale puisse recueillir une majorité des voix du Conseil municipal. En effet, si les Verts avaient vraiment voulu onze ludothèques professionnelles l'année prochaine, notre Conseil aurait déjà réagi et voté en conséquence.

Pour notre part, nous serions favorables à la professionnalisation rapide de deux ludothèques, quitte à professionnaliser les autres plus tard. Un renvoi de proposition en commission implique des auditions, qui impliquent une étude, qui implique un rapport, lequel risque d'être rendu dans les trois à six mois... Et nous pourrions bien nous retrouver au mois de juin 2010 pour demander une professionnalisation des ludothèques qui ne serait acceptée qu'en septembre, ce qui repousserait la mise en application de notre décision à la rentrée scolaire suivante.

Actuellement, dans certaines ludothèques, des ludothécaires formés travaillent aux côtés de bénévoles, tandis que dans d'autres tout le personnel est salarié ou bénévole. Cette situation crée une tension entre les différentes institutions concernées. Nous voudrions au moins qu'au plus tard en janvier 2010 deux ludothèques soient professionnalisées, sans que cela passe en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, ne vous agitez pas comme cela! Assumez plutôt vos responsabilités! Vous êtes face à la situation suivante: le Conseil administratif fait de la *Realpolitik*. La proposition de M. Tornare tient également compte de la position de l'Entente. Si tout le monde n'est pas d'accord dans vos rangs, tout le monde ne l'est pas nécessairement non plus dans les nôtres! La procédure décrite tout à l'heure par M. Tornare me semble tout à fait judicieuse, et c'est ainsi que nous devons procéder, au lieu de voter sur le siège ce soir une proposition unique montée à la va-vite, comme le suggèrent les Verts. Pour notre part, nous attendons que le Conseil administratif présente au Conseil municipal une proposition mûrement réfléchie sur la professionnalisation des ludothèques.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous mènerons de toute façon ce débat au mois de janvier 2010.

Page 62, cellule 5004000, Espaces verts et environnement, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous passons à un amendement de l'Entente qui demande une diminution de 300 000 francs correspondant à la suppression de trois postes au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai promis, en deuxième débat, de donner quelques explications au sujet de cet amendement. J'ai entendu un conseiller municipal dire que quinze postes étaient vacants au SEVE. Je m'inscris en faux contre cette affirmation erronée!

Je confirme que trois postes sont bloqués pour cause de procédures judiciaires en cours, mais ils seront prochainement débloqués. Il reste en réalité trois postes à 50% actuellement vacants, mais qui sont mis au concours et seront attribués au cours des mois à venir. Voilà la réponse que j'avais à apporter pour corriger des informations divulguées en deuxième débat mais qui, à mon avis, sont fausses.

M. Rémy Burri (R). Merci pour cette information, Monsieur Tornare. Les quinze postes vacants ont été évoqués lors des travaux de commission sur le budget de votre département, comme cela figure dans les rapports de majorité et de minorité. Quoi qu'il en soit, nous vous avons à plusieurs reprises fait remarquer que les parcs genevois étaient particulièrement sales et insalubres, et vous avez reproché au Conseil municipal de vous avoir supprimé des postes au SEVE. Or, vous venez de nous confirmer que vous aviez des postes vacants dans ce service! Voilà qui explique peut-être que les parcs ne soient pas aussi propres que nous pourrions l'espérer...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 31 oui.

Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Genève Futur Hockey, page 19 des subventions).

La présidente. Le dernier amendement émane de l'Entente. Il demande une augmentation de 50 000 francs visant à inscrire une nouvelle subvention pour l'Association Genève Futur Hockey.

M. Simon Brandt (R). Troisième service sur cet amendement pour le Genève-Servette Hockey Club et son Association Genève Futur Hockey, qui vise

à soutenir le mouvement junior... J'espère qu'une personne de l'Alternative ou M. Tornare aura enfin la décence de prendre la parole, cette fois, pour expliquer le refus de cet amendement par la gauche. En effet, cela fait deux fois qu'elle vote non en bloc, sans que nous sachions pourquoi.

Madame la présidente, je demande donc le vote de cet amendement à l'appel nominal, afin que l'Alternative assume pleinement sa responsabilité en cas de catastrophe avec le Genève-Servette Hockey Club, notamment s'il quitte notre commune. Que les membres de la gauche aillent ensuite expliquer aux parents qui aimeraient mettre leurs enfants dans des clubs juniors de hockey pourquoi ils ont refusé de soutenir l'«intégration par le sport», alors qu'ils nous serinent ce slogan à longueur d'année. Monsieur Tornare, vous pourriez peut-être prendre la parole pour donner votre opinion sur cet amendement? Ou quelqu'un de l'Alternative, je ne sais pas...

Je trouve quand même assez fort de café de défendre un amendement à trois reprises et de n'entendre personne de la gauche expliquer pourquoi elle le refuse. Elle a peut-être d'excellentes raisons, mais j'aimerais bien les connaître! Au nom de quel argument peut-on refuser un soutien au mouvement junior de hockey sur glace, seul sport d'équipe à ne pas toucher de subvention de la Ville de Genève pour les juniors? Quelqu'un pourrait-il avoir la décence, la politesse ou la pitié de me l'expliquer? Je n'ai peut-être pas compris! Je trouverais correct, étant donné que nous sommes en plein débat budgétaire, que l'on me dise au moins pourquoi l'Alternative refuse cet amendement.

Je suis assez tenté, je l'avoue, de parler pendant sept minutes, en espérant que quelqu'un finira par se dévouer pour me donner les explications que je demande! Je pourrais peut-être parler du match de ce soir... que certains aimeraient aller voir...

Pour commencer, je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit précédemment: le basket, le football, le tennis reçoivent plus de 80 000 francs de subventions annuelles, alors que le hockey sur glace ne touche pas un centime. Les travaux à la patinoire des Vernets ont engendré de grosses pertes de revenus pour le Genève-Servette Hockey Club, lesquelles ont des conséquences non seulement sur le secteur professionnel, mais également sur le secteur des juniors; en effet, le club n'a pas pu ouvrir de nouvelles équipes de hockey junior pour filles et pour garçons, en raison de l'absence de couverture financière nécessaire, ce qui fait que des jeunes qui aimeraient faire du hockey sont actuellement refusés.

Que l'Alternative assume le futur départ du Genève-Servette Hockey Club dans une autre commune et son refus total de soutenir un club qui joue les premiers rôles en ligue nationale A; c'est son problème! Elle devra assumer son attitude, ces prochains mois, si le Genève-Servette Hockey Club décide de quitter le territoire de la Ville et s'il ne reçoit pas sa licence l'année prochaine – car, comme

nous l'avons tous lu, il ne l'a pour l'instant obtenue que sous conditions. Si cela arrive, nous serons mis devant un grave problème financier. Alors, que la gauche assume ses responsabilités!

Je conclus en disant que je trouve absolument regrettable et détestable que l'Alternative n'assume pas sa position en ne prenant pas la parole pour en expliquer le pourquoi. C'est simplement un déni de démocratie et c'est se moquer de la minorité, alors que nous, nous avons été fair-play au début de ce débat en retirant les amendements que nous estimions secondaires pour nous concentrer sur des débats importants comme celui-là. Mais si l'Alternative ne veut pas prendre la parole, je ne la dérangerai pas plus longtemps... mais elle peut compter sur l'Entente pour la rappeler à ses responsabilités, le moment venu! Madame la présidente, je redemande le vote à l'appel nominal sur cet amendement.

La présidente. Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Brandt? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Le vote de cet amendement aura donc lieu à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 34 oui.

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (34):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-

Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Georges Breguet (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Christian Zaugg (AGT).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek, présidente, n'a pas voté.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous arrivons au terme du troisième débat sur le projet de budget 2010. Nous ne pouvons pas encore vous donner les nouveaux chiffres et vous lire les arrêtés, car nous devons laisser aux services financiers le temps de faire les calculs nécessaires. Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, de passer à la déclaration finale des groupes.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chacun aura pu observer que notre groupe ne s'est pas livré à des échanges de mauvais procédés, comme nous avons pu le constater lors des votes sur les amendements présentés par les partis de l'Alternative et de l'Entente à propos du Grand Théâtre, des ludothèques et des bains des Pâquis, notamment.

Notre parti, attaché au respect des institutions voulu par le peuple – qui, faut-il vous le rappeler, adopte des lois soumises à référendum – n'a fait, ne vous en déplaît, qu'exiger la primauté de la loi sur la coutume invoquée par certains le dimanche 13 décembre. Lors de la séance préparatoire de la session budgétaire,

j'ai rappelé aux membres du bureau du Conseil municipal et aux chefs de groupe le respect de la loi sur l'administration des communes (LAC) et les procédures induites par celle-ci. Mes propos eurent le même effet que l'eau ruisselant sur la toile cirée de l'indifférence de l'Alternative et de l'Entente, ne recueillant même pas une attention polie.

Comment ose-t-on soutenir raisonnablement qu'une assemblée est encore à même de se déterminer avec fraîcheur d'esprit après plus de dix-sept heures de discussion? J'utilise le terme de «discussion» uniquement pour satisfaire aux règles de la bienséance, surtout quand on constate l'attention prêtée aux propos d'autrui dans cette salle... Faut-il rappeler que le Grand Conseil se prononce sur un budget six fois plus important que celui de la Ville de Genève en un laps de temps notablement plus court?

Au-delà du budget qui détermine la gestion communale, sommes-nous globalement satisfaits de la manière dont la Ville est administrée, c'est-à-dire de la façon d'utiliser cette autorisation de dépenser qu'est en réalité un budget adopté? Ainsi que nous le disions déjà il y a une année à propos du budget 2009, la population verra-t-elle enfin les améliorations qu'elle est en droit d'attendre d'autorités ayant véritablement la préoccupation de la sécurité, donc du bien-être de l'ensemble des habitants de Genève? (*Brouhaha. Les membres du Parti libéral discutent.*) Madame la présidente, si je gêne les conseillers municipaux libéraux, ils peuvent sortir!

La présidente. Absolument, Monsieur Hämmerli!

M. Jacques Hämmerli. La population aura-t-elle le sentiment que les impôts qui proviennent du fruit de son travail sont toujours utilisés à bon escient? La population se sentira-t-elle davantage en sécurité qu'elle ne l'est aujourd'hui? Irons-nous vers une amélioration de la situation ou, au contraire, vers une détérioration? Observez, écoutez, interrogez: vous devrez constater l'inquiétude de nos concitoyens et de nos hôtes.

Il est évident qu'une grande partie des maux publics actuels doivent être résolus essentiellement par les autorités cantonales, mais des compétences nouvelles seront dévolues aux agents de sécurité municipaux dès le 1^{er} janvier 2010. Cette situation nouvelle enjoint au Conseil administratif de définir ses objectifs et les moyens propres à les atteindre, pour qu'il soit mis fin à la situation scandaleuse, dans un Etat de droit, qui voit des citoyens et des commerçants recourir à des milices privées afin d'assurer une certaine sécurité. Faut-il rappeler au Conseil administratif que, dans une démocratie, la sécurité est précisément la mission fondamentale de l'Etat tel qu'il est défini par Platon?

Faut-il aussi rappeler au Conseil administratif que la politique du clientélisme et de la multiplication des assistés ne saurait être celle de l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève? En effet, ces dérives insupportables à une population qui ne demande que le respect et un minimum d'ordre ne sauraient perdurer. Ceux qui travaillent et qui produisent les recettes sont en droit d'obtenir pour le moins autant de considération que ceux qui tendent la sébile. Ainsi que le déclarait Jacques Godfrain, ministre français de la Coopération, les socialistes aiment tellement les pauvres qu'ils en fabriquent!

L'essentiel, pour nous, c'est d'être, par nos orientations et par nos votes, proches des inquiétudes et des espoirs de nos compatriotes et de nos hôtes, solidaires de leurs attentes. J'ai toujours été frappé par le caractère excessif des inégalités dans notre société, par rapport à ce qui devrait exister pour des gens qui ont pour ambition – comme c'est le cas de ceux qui partagent mes valeurs – d'affirmer la dignité de l'homme. C'est pourquoi nous devons tous affirmer de façon concrète notre volonté d'organiser une société plus juste et plus humaine. A l'instant où le Conseil municipal s'apprête à voter le budget 2010, c'est là notre unique motivation.

C'est donc par un non ferme que l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève répond à la poursuite d'une politique qui, au quotidien, démontre ses effets pervers. J'ai dit.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Nous voici enfin arrivés au bout de ce laborieux exercice budgétaire, inutilement retardé par d'impures manœuvres politiciennes. J'ouvre les guillemets: «Un parti trop longtemps constitué d'aimables personnes qui ne disaient rien» – citation tirée de la *Tribune de Genève* – y a soi-disant gagné en visibilité. Le formalisme tatillon et borné a jugé bon de nous faire perdre du temps et de faire perdre de l'argent au contribuable. Mais ce ne sont pas quelques aboiements qui empêcheront la caravane d'avancer.

Lors du débat d'entrée en matière – déjà largement oublié – dans un discours que j'ai voulu positif, j'ai choisi de relever ce qui, dans tous les départements municipaux, nous semblait à nous, socialistes, des progrès et des éléments favorables pour l'année à venir. Je me fais donc un plaisir de rappeler brièvement ce soir au moins un point par département qui nous semble véritablement utile à la population de notre ville.

Au département des finances et du logement, l'augmentation du Fonds chômage est, pour nous, une mesure essentielle pour lutter contre ce véritable fléau social. Au département des constructions et de l'aménagement, la politique renforcée d'acquisitions foncières permettra à la Ville de réellement maîtriser et organiser son développement futur de manière harmonieuse. Au département de

la culture, la Ville continue d'assumer une offre diversifiée et de qualité, allant des arts traditionnellement reconnus aux plus expérimentaux – et cela au bénéfice du plus grand nombre. Au département de l'environnement urbain et de la sécurité, une nouvelle police municipale permettra la mise en place d'une sécurité de proximité au service de la population. Et enfin, au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, le budget maintenu permettra aux services municipaux de faire face aux situations difficiles qui risquent fort – et nous le déplorons – d'augmenter. Quant à la question des ludothèques, nous l'avons vu, elle sera vraisemblablement réglée en janvier 2010.

De manière générale, et pour conclure, nous pouvons être fiers – n'en déplaise à ceux qui choisissent de se comporter comme des enfants gâtés – de voter le budget d'une ville où il fait bon vivre, un paramètre souvent mesuré dans des comparaisons à l'échelle mondiale. Ce budget permet à notre collectivité publique d'offrir des prestations de qualité et de soutenir des domaines aussi variés que la petite enfance, la couverture sociale, la sécurité, le logement, les espaces publics, la culture, le sport, la vie associative. Certes, on peut toujours faire mieux, et il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Mais nous avons l'intime conviction, nous, socialistes, de nous être donné les moyens d'œuvrer pour plus de cohésion sociale, de justice et d'harmonie dans notre ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce budget 2010 de la Ville de Genève laisse au Parti démocrate-chrétien un goût amer. Sur la forme, tout d'abord, nous aimerions souligner une fois encore l'attitude tout à fait inadmissible du Conseil administratif durant toute l'élaboration de ce budget, et notamment lors des votations sur les baisses d'impôts. Un Conseil administratif qui n'a pas hésité à faire pression sur les employés et sur les contribuables de la Ville en menaçant de couper dans les prestations, un Conseil administratif qui a fait preuve d'une sorte de panique militante en cherchant à esquiver ses responsabilités, à refuser de voir la réalité et à s'enfermer finalement dans une bulle de paresse.

Le Parti démocrate-chrétien avait formulé trois vœux, à l'entame de ce budget: tout d'abord, une meilleure gestion des postes au sein de l'administration; un meilleur suivi des subventions, avec des indicateurs et des objectifs clairs; enfin, une meilleure collaboration avec le Canton et les autres communes. Pas une seule fois la gauche n'a jugé utile d'aller dans le sens de la minorité, une minorité qui représente pourtant près de 50% de la population de la ville de Genève. La majorité de gauche a refusé systématiquement, d'un revers de main, tous les amendements proposés par la minorité de centre droit. Or ces amendements ne tombaient pas de nulle part, puisque certains s'appuyaient sur des rapports de la Cour des comptes ou sur des audits, une Cour des comptes que l'on ne peut pas accu-

ser d'être partisane, puisqu'elle compte dans ses rangs un magistrat des Verts, une magistrate socialiste et un magistrat démocrate-chrétien. Mais la majorité de gauche, là encore, n'a pas voulu entendre ces recommandations.

L'autre point que le Parti démocrate-chrétien souhaite souligner ce soir, c'est l'attitude complice du Conseil administratif, qui s'est finalement mêlé aux manœuvres de l'Alternative en allant jusqu'à reprendre à son propre compte des amendements qu'elle avait déposés en commission. M. Pagani a ainsi jugé opportun de faire plaisir aux Verts en ce qui concerne la journée «En ville sans ma voiture!»; M. Tornare a cherché à s'assurer le soutien d'A gauche toute! sur la subvention de Cap-Vert Genève, au sujet de laquelle il avait lui-même expliqué en commission qu'il ne voulait pas la donner, puisque les comptes de ladite association ne répondaient pas à certains critères.

Aujourd'hui, le Conseil administratif a donc repris à son compte les amendements de l'Alternative. La raison en est simple: c'est pour éviter à celle-ci d'aller chercher des compensations financières, puisque l'on sait que le Conseil administratif n'est pas tenu par cette obligation, ce qui n'est pas le cas de la majorité municipale.

La victime, dans tout cet exercice budgétaire, c'est le contribuable; ce sont les générations futures puisque, au final, la majorité de gauche a dépensé jusqu'au dernier centime le boni de la Ville de Genève. La dette ne pourra être remboursée que de façon limitée et, je le répète une fois encore, cette attitude de la gauche prétérite les générations futures. Le Parti démocrate-chrétien le regrette amèrement. Il estime que l'argent des contribuables doit être utilisé de façon transparente, en fonction d'objectifs clairs et de critères prédéterminés.

L'exemple le plus flagrant de cette incapacité de la gauche à faire des choix s'est incarné cette année dans l'indexation des subventions de la Ville – et je ne parle pas ici des privilèges que l'Alternative s'est accordés à elle-même en s'offrant, par exemple, des abonnements TPG pour tous les conseillers municipaux. Nous appelons cela du clientélisme!

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'exercice budgétaire se termine, le rideau tombe sur le budget 2010. Aux yeux du Parti démocrate-chrétien, ce budget est un non-budget. Le Canton a, pour sa part, choisi de présenter un budget anticyclique afin de soutenir l'économie réelle; le Conseil administratif, lui, n'a proposé aucune option: pas d'augmentation des investissements pour soutenir l'économie réelle, pas de baisse significative des charges de fonctionnement. Ce budget n'a pas d'arbitrage, pas de vision, pas de courage politique. Une fois de plus, c'est un budget des moyens et non pas des besoins. Cet exercice budgétaire n'aura finalement servi qu'à une chose: à dépenser l'argent du contribuable jusqu'au dernier centime. Telle est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien refusera le budget 2010 de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts, au tout début de ce débat budgétaire, prévoyaient que nous en aurions pour quinze, seize ou même dix-sept heures de discussion. Mais nous avons finalement fait mieux, puisque nous avons siégé plus de vingt heures tout en étalant le débat sur plusieurs jours – nouveauté de cette année.

Ce que nous retenons de cet exercice, c'est que l'Alternative a été unie; elle s'est montrée un bloc cohérent qui a assumé et géré correctement sa responsabilité gouvernementale et majoritaire. Nous en sommes très fiers. Nous y sommes parvenus malgré toutes les tentatives désespérées de la droite de nous déstabiliser, nous énerver, nous agacer. Les débats nécessaires, nous les avons menés, sans traîner dans des discussions inutiles et souvent stériles.

Nous regrettons que les radicaux, qui ont pourtant un représentant au gouvernement municipal, préfèrent rester dans la minorité et refusent le budget de leur magistrat de droite. Nous ne pouvons pas comprendre cela!

Finalement, durant tout le débat budgétaire, la droite n'a prêché que dans un seul et unique but: décrédibiliser et déstabiliser la gauche. Mais ce qui ressort de tout ce que nous avons entendu pendant ces deux jours, c'est que la droite n'a aucun projet, aucune vision de société. La seule et unique chose que nous avons pu constater avec ses amendements, c'est qu'elle fait tout son possible pour détruire le tissu associatif si riche à Genève et que nous voulons absolument préserver.

Ainsi, nous avons voté contre les amendements de la droite et, heureusement, l'Alternative a réussi à maintenir la subvention pour «La ville est à vous», ainsi que celles de l'Usine, du Forum Saint-Jean, des associations de l'économie sociale et solidaire et, évidemment – avec bonheur! – des bains des Pâquis. Nous avons également maintenu le poste de responsable de la mobilité et même augmenté brillamment la somme allouée pour la journée «En ville sans ma voiture!».

Nous regrettons que la droite souhaite détruire tout ce qui fait la richesse et le bonheur de Genève, et nous déplorons ses méthodes, qui consistent à ne pas travailler en commission pour arriver systématiquement en séance plénière avec des myriades d'amendements qu'elle sait vagues et vides. En effet, nous ne pouvons pas commencer à déséquilibrer un budget de manière incohérente pendant le débat budgétaire lui-même.

Un autre point qui ressort de ce débat, pour les Verts – et nous l'avons bien vu cette année – c'est qu'il n'est pas possible de continuer à discuter du budget au cours de journées marathon, que ce soit un samedi ou un autre jour; il faut très clairement trouver une autre formule. Néanmoins, la solution adoptée cette année à cause de l'Union démocratique du centre est peut-être la pire! Nous nous étonnons qu'un parti qui tantôt déplore de se heurter à un mur, ne souhaitant pas

répondre plus que de mesure, tantôt essaie de nous faire porter le chapeau de la lenteur des débats, agisse de la sorte. Nous regrettons que l'Union démocratique du centre soit à ce point dépourvue d'idées qu'elle ne puisse rien faire d'autre que de se réfugier derrière un formalisme extrême et bloquant. La démocratie, pour nous, ce n'est pas cela! L'an prochain, nous gageons que nous suivrons une meilleure procédure budgétaire.

Evidemment, les Verts voteront avec plaisir ce budget 2010, qui est celui de l'Alternative responsable et unie. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Nous arrivons enfin au terme de cette mascarade! L'année passée, la gauche nous a servi le budget d'A gauche toute! et, cette année, elle nous sert le budget de l'Alternative unie... A quand un vote sur un budget pour la Ville de Genève? Nous regrettons vraiment tout ce qui s'est passé dès le début de cette procédure budgétaire, mais nous ne referons pas l'histoire.

J'évoque juste en passant le psychodrame de M^{me} Salerno sur les baisses d'impôts et le «trou» de 60 millions de francs qu'elles engendreraient, pour arriver tout à coup, on ne sait par quel tour de passe-passe, à un bénéfice de 6 millions de francs! Voilà le chiffre articulé lors des dernières réunions de la commission des finances. Comme par enchantement, tous les amendements proposés par l'Alternative dans le cadre du travail budgétaire de la commission des finances ont disparu! Mais mes chers collègues de la gauche peuvent remercier le Conseil administratif qui, dans sa magnanimité, a repris à peu près en bloc tous les amendements qu'ils auraient pu être amenés à présenter au cours du débat budgétaire. Il est un peu facile de reprocher ensuite à la droite et aux radicaux de ne pas avoir fait le travail de commission!

L'Entente a fait son travail, le 12 décembre et aujourd'hui, en présentant des amendements. C'est ainsi que l'on procède, quand on n'a pas la chance d'avoir des magistrats à notre botte capables d'intégrer tous les amendements qui nous font plaisir. Nous regrettons tout cela.

Nous déplorons également l'ajout de toutes sortes de lignes qui sont venues s'intégrer au budget sans que nous n'en ayons jamais discuté, notamment en ce qui concerne les ludothèques. Il est vrai que c'est là un dossier dont nous avons parlé en commission – notamment celle des pétitions – et qu'il y a matière à débat. Mais voilà qu'on a voulu tout à coup nous rajouter une ligne pour les ludothèques, en essayant de profiter de la procédure budgétaire pour faire passer ce projet sans discussion! C'est tout à fait lamentable!

Quand la Ville de Genève aura-t-elle enfin un budget des besoins, correspondant aux prestations que nous devons fournir à la population et qu'elle est en droit

d'attendre en échange de ses impôts, au lieu de continuer à avoir un budget des moyens? Une fois de plus, la majorité municipale de gauche et son exécutif ont réussi à dépenser le boni de la Ville à peu près jusqu'au dernier centime. Paradoxalement, tout au long de l'année, on nous a dit que les chiffres sur l'assiette fiscale fournis par le Canton étaient farfelus; et tout à coup, dès que ces mêmes chiffres nous arrangent, on les considère comme vrais et on décide de dépenser dans tous les sens en se dépêchant d'utiliser tout l'argent de la municipalité!

Il est vrai que les radicaux ont un pied dans le gouvernement, mais nous n'avons pas – et j'espère que nous n'aurons jamais – de pied dans l'Alternative. Pour nous, ce budget 2010 de la Ville de Genève est tout simplement inacceptable, et nous le refuserons.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame et Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, en préambule, j'ai l'impression que la droite est atteinte de schizophrénie – et de schizophrénie aiguë! Nous avons l'impression que sa main gauche ignore ce que fait sa main droite, et inversement.

Je signale que tous les amendements déposés par la droite au cours de ce débat budgétaire auraient pu l'être au Grand Conseil, où elle est majoritaire. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre des mesures proposées auraient pu être défendues et – peut-être – votées. La droite nous parle d'un budget des besoins – mais des besoins de qui, et définis par qui?

En ce qui concerne notre partie de l'hémicycle, il nous semble que le budget 2010 respecte très précisément la priorité qui est la nôtre, à savoir le maintien des prestations sociales; nous y sommes parvenus, même si nous avons dû nous défendre pour cela puisque, une fois de plus, la droite, dans son incroyable arrogance, a voulu utiliser la crise économique pour tenter de faire des coupes.

Mettons-nous bien d'accord: dans nos rangs, il y a très peu de banquiers et de financiers – et, quand je dis très peu, je veux dire que je n'en connais aucun, en tout cas au Conseil municipal. Si la droite a des problèmes avec la crise et ses conséquences, ce n'est pas en coupant dans les budgets sociaux qu'elle les résoudra, mais bien en rappelant à ses petits camarades banquiers et financiers du Grand Conseil qu'ils pourraient faire autre chose que de défendre les entreprises et se souvenir que, dans ce canton comme dans la ville, il y a une population en grande difficulté. Et ce n'est en tout cas pas la faute de la gauche! Alors, cessez d'utiliser cet argument, Mesdames et Messieurs de la droite, et assumez vos responsabilités! En ce qui nous concerne, nous assumons les nôtres, comme nous venons de le faire autant que possible au cours de ce débat budgétaire.

Nous avons enfin réussi à donner le signe que nous voulions donner concernant le Grand Théâtre: c'est une institution trop importante pour notre collectivité

municipale, qui doit donc être prise en charge de manière collective par plusieurs entités publiques, c'est-à-dire en tout cas par le Canton et la Confédération. Cette année, pour la première fois, nous avons réussi à dire non! Nous ne soutiendrons pas de déficit au Grand Théâtre, quel qu'il soit. On a beau nous dire que le montant de la garantie de déficit ne sera peut-être pas dépensé, c'est faux! Il est toujours dépensé! La droite voulait 1 million de francs supplémentaires dans cette perspective, et nous avons réussi à en retirer la moitié. Pour notre part, nous en sommes très contents, car ces 500 000 francs pourront servir à autre chose qu'au simple prestige. Nous avons d'autres priorités à défendre!

Nous sommes également ravis que l'indexation des subventions municipales ait été acceptée. Il était temps! Depuis trois ou quatre ans – peut-être même cinq – les institutions subventionnées n'ont pas bénéficié de cet ajustement financier, alors que les nombreuses personnes qu'elles emploient ont besoin de voir réindexer leurs salaires. Je sais que cela n'intéresse pas beaucoup la droite, du moment qu'une mesure en faveur de la population n'a pas été votée par ses rangs. Mais alors, qu'elle ne se réclame pas de la population, ou en tout cas pas du peuple – et encore moins du mien!

Nous regrettons infiniment de n'avoir pas pu mener à bien le projet de la professionnalisation des ludothèques au cours de ce débat budgétaire. Là encore, tout le monde semblait d'accord sur le principe mais, au moment de voter, il a semblé plus important à certains de verser 500 000 francs au Grand Théâtre pour qu'il puisse avoir un petit déficit que de payer des ludothécaires qui travaillent tous les jours! Voilà encore une preuve de la politique menée par la droite.

Pour ce qui est des petits bus, l'Entente y a vraiment été sur du velours, comme on dit dans mon quartier... C'était sympa, on les a défendus, ça ne mangeait pas de pain, tout le monde s'est levé et la droite a parlé et reparlé en faveur des petits bus... Bien! Les petits bus sont remis et, maintenant, elle n'a plus rien à dire!

Nous aimerions néanmoins insister sur deux points. Premièrement, A gauche toute! le dit tout de suite pour ne pas être accusée ensuite d'avoir agi en traître: s'il y a un boni aux comptes 2009, nous entendons l'affecter à autre chose qu'au remboursement de la dette. Certains m'expliqueront que ce n'est pas possible, mais moi, je crois que ce sera possible et que nous affecterons ce boni – nous le disons très clairement – à des projets sociaux. Il nous semble que la priorité actuelle, c'est le social.

Deuxièmement, nous aimerions évoquer le problème du statut du personnel municipal, qui sera débattu en commission des finances au mois de janvier 2010. Il va de soi que les accords conclus entre les associations du personnel, les syndicats et le Conseil administratif nous semblent importants. Nous pensons qu'il faut les pérenniser, et nous nous battons pour que ce statut reste tel qu'il nous a été soumis. En effet, si le statut de la fonction publique municipale avait besoin

d'être rafraîchi, il ne pouvait pas l'être au détriment des travailleurs. Or ce que nous avons lu et pu analyser du nouveau statut nous semble convenir à tout le monde, et A gauche toute! le défendra.

Je ne dirai pas que le budget 2010 que nous voterons aujourd'hui est pour A gauche toute! le budget idéal, mais c'est le meilleur que nous ayons pu élaborer et présenter à la population au nom de l'Alternative unie. Il se peut qu'il mérite quelques critiques et qu'il soit insuffisant çà et là. Ces points pourront être revus en cours d'année, notamment en ce qui concerne les ludothèques et le statut du personnel municipal. Encore bien des chantiers restent ouverts, mais il est certain que notre budget est un budget social, et qu'il s'occupe et se préoccupe de la population qui en a le plus besoin. Pour cette raison, nous n'avons pas eu besoin de définir des besoins, puisque nous pensons que ce budget a rempli son rôle. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour les libéraux, ce budget 2010 est un vrai tonneau des Danaïdes: plus on le remplit d'argent, plus il en dépense, et il reste éternellement vide! La vision que la Ville donnera d'elle-même en votant ce budget est celle d'une municipalité dépensière et mal préparée. Nous avons appris qu'une crise financière risquait d'arriver et, au lieu de faire des réserves et d'économiser en prévision des problèmes à venir, nous dépensons intégralement l'argent que nous avons reçu ou que nous risquons de recevoir. Dans ce domaine, le Conseil administratif joue le rôle d'un mauvais officier de l'armée suisse qui ferait brûler toutes ses cartouches à la fin d'un mauvais exercice, de peur de ne pas en toucher autant au début de l'exercice suivant. Telle est la politique à courte vue soutenue par la gauche cette année encore.

Quant à l'Entente, ses demandes étaient de deux types: d'une part, de la rigueur dans la gestion des deniers publics et un sens de l'économie qui auraient pu permettre de voir l'avenir avec un certain «coussin» de sécurité; d'autre part, une prévoyance allant à peu près dans le même sens. Ces deux éléments n'ont absolument pas été respectés dans ce débat budgétaire, où la gauche a cherché à tout prix à dépenser jusqu'au dernier centime l'argent de la Ville.

L'Entente demandait également, pour atteindre ses objectifs, une meilleure gestion des postes de l'administration; aucune des réductions dans ce sens qu'elle a proposées par ses amendements n'a été acceptée. L'Entente voulait encore un suivi plus serré des subventions accordées par la Ville; aucune des évaluations requises, par exemple en ce qui concerne les bains des Pâquis, n'a été acceptée non plus. Enfin, l'Entente livre un combat répété, depuis de nombreuses années, contre les doublons entre l'Etat et la Ville de Genève, notamment dans les domaines de la mobilité, de l'égalité hommes-femmes et de la construction,

où l'Etat fournit déjà des services que la Ville ne devrait pas avoir à fournir. Mais, là aussi, aucune de nos demandes n'a été acceptée.

En conclusion, la morale de ce budget 2010, c'est que tout est en place pour perpétuer encore et encore des dépenses municipales excessives qui pourront mener, au cours des prochaines années et avec l'arrivée de la crise, à un déficit – voire même à une augmentation d'impôts pour le combler. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, c'est un risque pour l'économie genevoise que les libéraux ne veulent pas courir, et dont ils vous préviennent déjà ce soir.

Puisqu'il n'a pas pu, avec l'Entente, imposer ses points de vue pour ces mesures d'économie rigoureuses, le Parti libéral continuera son combat au jour le jour. Au jour le jour, nous surveillerons les subventions, nous veillerons à une meilleure répartition des postes au sein de l'administration pour éviter son inflation, nous examinerons les prix des travaux pour les maintenir au plus bas. Et pourquoi ferons-nous cela? Pour atteindre deux de nos grands objectifs. Le premier, c'est une Genève propre et sûre, non pas pour le décorum et la carte postale, mais parce que telle est la condition sine qua non pour que les habitants de notre cité puissent vivre et faire des projets. Le deuxième, c'est une Genève au rayonnement international, en particulier grâce à ses institutions culturelles, mais également grâce aux organisations internationales qui y siègent. Car ce sont elles qui amènent à Genève les cerveaux qui permettent sa prospérité.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. N'étant pas intervenue au cours du troisième débat, je me permets de prendre la parole pour conclure. Je relève les propos de M. Hämmerli, qui nous disait tout à l'heure: «Les socialistes aiment tellement les pauvres qu'ils en fabriquent.» (*Remarque de M. Hämmerli.*) Certes, il s'agit d'une citation, Monsieur Hämmerli, mais vous avez repris ces propos et vous vous y êtes donc identifié, j'imagine, sinon vous ne les auriez pas mentionnés. Je répète cette phrase, parce qu'elle est vraiment assez jolie: les socialistes aiment tellement les pauvres qu'ils en fabriquent...

Mesdames et Messieurs, ce qu'aiment les socialistes – et l'Alternative avec eux – c'est trois concepts importants et fondateurs: la solidarité, la justice sociale et l'égalité entre hommes et femmes en droits et en devoirs – là, je vous fais plaisir, Monsieur Hämmerli, et quand vous m'écoutez vous finirez même par sourire! Je pense que ce budget 2010, que d'aucuns s'appêtent à voter et d'autres à refuser, reflète bien ces trois priorités. Il reflète aussi la responsabilité de la majorité politique de la Ville de Genève.

J'ai entendu les représentants de l'Entente – M. Barbey et M^{me} Chappuis, notamment – décrire une Alternative qui dépenserait sans compter. Mais vous avez reçu les projets d'arrêtés du budget que vous vous apprêtez à voter, vous

savez donc que nous terminons ce troisième débat avec un boni de 5,3 millions de francs que nous n'avons pas dépensé jusqu'au dernier centime. Pour vous en persuader, Monsieur Barbey, je vous prierai de lire l'article premier de l'arrêté I.

M^{me} Chappuis a aussi évoqué une Ville de Genève dont la majorité de gauche non seulement serait une mauvaise gestionnaire, mais dépenserait sans avoir cure du pauvre contribuable. Or, le pauvre contribuable de la Ville de Genève, il peut s'estimer triplement content. Premièrement, la majorité municipale de gauche a diminué la dette de la Ville à hauteur de 400 millions de francs. Deuxièmement, la majorité municipale de gauche a aussi diminué les intérêts de la dette: 50% des intérêts dus ne le sont plus, nous avons fait un énorme travail là-dessus.

Troisièmement, la majorité municipale de gauche fait non seulement œuvre de solidarité intercommunale par le biais de la péréquation intercommunale – en 2010, la Ville versera 6,6 millions de francs aux communes à ce titre – mais, en plus, elle a largement aidé le Canton à se désendetter! Je rappelle que, en 2007, lorsque je suis arrivée au Conseil administratif, j'ai hérité d'un accord ficelé, signé et voté par mes prédécesseurs qui prévoyait un effort important de la part de la Ville de Genève, sur trois années budgétaires, pour assainir les finances cantonales.

Alors, Mesdames et Messieurs qui prétendez que M^{me} Salerno trafique les chiffres, raconte des mensonges et crie à la fin des prestations municipales alors que tout va bien en Ville de Genève – heureusement, c'est plutôt la droite qui a de telles affirmations – vous qui citez en exemple la saine gestion financière du Canton, n'oubliez jamais que, si le Canton a réussi à s'en sortir, c'est notamment grâce à l'effort de la Ville!

Notre municipalité a besoin de l'impôt cantonal et communal versé par ses contribuables pour fournir des prestations de qualité non pas uniquement aux seuls habitants et habitantes de la ville, mais également à ceux de l'ensemble de la région. Or, comme il a été dit lors du débat sur le Grand Théâtre, celles-ci ont dépassé les frontières de la simple et toute petite République et canton de Genève.

Mesdames et Messieurs, je pense que celles et ceux d'entre vous qui voteront ce budget 2010 peuvent vraiment le faire en toute sérénité, avec le sentiment d'avoir fait leur travail. Comme le disaient M^{mes} Brunier et Klopman, ils renforceront ainsi une ville de Genève où il fait bon vivre, où chacun et chacune a sa place. Bien sûr, nous avons encore du travail à faire. Malheureusement, la crise mondiale dans laquelle nous sommes empêtrés nécessitera de notre part que nous portions une attention particulière aux populations les plus précarisées. Il n'empêche que, selon moi, vous pouvez vraiment voter ce budget le cœur léger, car il est le signe d'une responsabilité et d'une solidarité non pas uniquement vis-à-vis des habitantes et des habitants de la ville de Genève, mais aussi des générations futures.

Je rappellerai à la droite, qui accuse la gauche d'être une gestionnaire incompétente et de dilapider les deniers publics, l'effort que les Chambres fédérales ont consenti pour renflouer les caisses d'UBS... La minute de silence s'imposerait presque! Quant à l'échec du récent sommet de Copenhague, il démontre que, au-delà des belles paroles, c'est le système capitaliste défendu par la droite qui crée aujourd'hui la faim, la misère, le désarroi, le réchauffement climatique et toutes les plaies sur lesquelles il faudra bien un jour ouvrir les yeux! Pour y remédier, nous serons alors obligés de voter des crédits faramineux au niveau de la Ville, du Canton et de la Confédération.

Par conséquent, l'ennemi, celui qui crée des pauvres, ce n'est pas le socialisme, Monsieur Hämmerli! Bien au contraire, le socialisme est la doctrine qui, dans une vision collectiviste, s'occupe de l'autre. Le modèle que vous devrez toutes et tous combattre, si vous voulez être cohérents, c'est celui du système capitaliste qui, jour après jour et depuis le début de son existence, non seulement crée des pauvres mais, en plus, détruit la planète où les pauvres et les riches vivent – mal pour certains, bien pour d'autres. *(Applaudissements.)*

Pour finir sur une note beaucoup plus consensuelle – puisque nous aimons parfois à pratiquer le consensus, dans cette enceinte – j'ajoute encore deux choses. Premièrement, comme je l'ai déjà fait en deuxième débat, j'aimerais saluer un cadre de l'administration municipale dont c'est le dernier budget – et rien que pour cela, vous pourriez faire l'effort de le voter, Mesdames et Messieurs! Il a très fidèlement servi, au plus près de sa conscience, le service public municipal au sein de deux départements: celui de mon collègue Manuel Tornare, pendant de nombreuses années, et le mien depuis deux ans et demi. Vous l'aurez reconnu, je veux parler de mon excellent directeur Philippe Aegerter, qui a notamment contribué à cet exercice budgétaire et que je vous prie d'applaudir. *(Applaudissements.)*

Deuxièmement, je tenais à vous remercier d'avoir tenu bon jusqu'à la fin du troisième débat et à vous souhaiter de bonnes fêtes auprès de vos proches, avant d'entamer une année 2010 qui sera une année forte. Je vous sais toutes et tous présents pour relever le défi que représentent aussi bien la réalisation de cet excellent projet de budget 2010 que la poursuite des débats du Conseil municipal en général. Pour ma part, je souligne l'importance de certains défis: le statut du personnel élaboré en collaboration avec mon collègue Pierre Maudet, ainsi qu'un autre projet qui me tient vraiment très à cœur, à savoir la recapitalisation et la redotation de la Fondetec. J'attends de toutes celles et de tous ceux qui veulent défendre l'économie réelle qu'ils se mobilisent et votent dans ce sens. Très bonnes vacances à toutes et tous! *(Applaudissements.)*

(La présidente donne lecture des arrêtés avec les nouveaux chiffres.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 37 oui contre 33 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (44 oui et 26 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé est accepté sans opposition (53 oui et 17 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 095 111 066
sous déduction des imputations internes de	<u>54 414 756</u>
soit un total des charges nettes de	1 040 696 310
et les revenus à	1 100 474 848
sous déduction des imputations internes de	<u>54 414 756</u>
soit un total des revenus nets de	1 046 060 092

L'excédent de revenus présumé s'élève à 5 363 782 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	75 000 000

b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	64 733 614	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 5 363 782	
autofinancement		<u>70 097 396</u>
insuffisance de financement		4 902 604
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>2 811 623</u>
insuffisance de financement		17 188 377
c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	67 545 237	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 5 363 782	
autofinancement		<u>72 909 019</u>
insuffisance de financement		22 090 981

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 363 782 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2010, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2010.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2010 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 22 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2010, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes arrivés au terme de notre débat budgétaire. Avant de vous saluer, j'aimerais adresser une pensée à deux de nos collègues qui n'ont pas pu être présents ce soir, à savoir à M^{me} Charlotte Meierhofer, qui a subi une intervention et est hospitalisée, ainsi qu'à M. Pierre Rumo, également hospitalisé.

Le bureau du Conseil municipal remercie les services de la Ville qui ont travaillé pour nous durant ces deux journées de débat budgétaire. Merci à M. Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, M. Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité et du budget, M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget. Je mentionne également leurs collaboratrices et collaborateurs: M^{me} Carmen Moor, M^{me} Geneviève Froidevaux et M. François Pasteur.

Le Bureau remercie également M. Perrin, notre huissier, M^{me} Cabussat, M^{me} Conus, M. Hercod et M^{me} Geinoz, du Secrétariat du Conseil municipal. (*Applaudissements.*) M. Perrin nous quittera en 2010 pour prendre sa retraite, c'était donc son dernier budget. (*Applaudissements.*) Nous aurons l'occasion de le remercier à nouveau... J'aimerais encore adresser mes plus vifs remerciements à ma vice-présidente, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, qui m'a été d'un grand soutien tout au long de ce débat budgétaire. (*Applaudissements.*) Et, enfin, merci à tous les autres membres du bureau ainsi qu'à vous, chers collègues, et au Conseil administratif. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, reposez-vous bien, amusez-vous! Je vous retrouverai en 2010... Bonne soirée! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 20 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4122
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4122
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C). Suite du deuxième débat et troi- sième débat	4124

La mémorialiste:
Marguerite Conus